

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉDITATION POÉTIQUE.

Sur l'aile de la foi qu'au ciel l'âme s'envole !
Ici-bas tout gémit, se courbe et s'étiolé ;
En un clin-d'œil, hélas ! la plus brillante fleur
Dépouille son éclat et revêt la pâleur ;
Aux sourires joyeux succède la tristesse,
Et l'amertume gît au fond de toute ivresse.
Sitôt qu'il a goûté les plaisirs d'un moment,
L'homme voit s'écouler ses jours plus tristement.
Vainement puise-t-il aux coupes de la joie,
Le noir chagrin est là se dressant sur sa voie ;
En vain court-il après de séduisants objets,
Toujours il en maudit les mensongers reflets.
D'espoirs toujours trompeurs une brillante chaîne
Se déroule à sa vue et le flatte et l'enchaîne,
Et du seuil du jeune âge aux portes du tombeau,
L'homme de vains espoirs allume le flambeau.
Le ciel s'ouvre ; la foi, lumière consolante,
En jaillit pour guider notre marche accablante
A travers les écueils d'un monde ténébreux,
Et nous montrer du ciel le lointain radieux.
Fille d'en haut, son front de clartés étincelle,
Un langage inspiré de ses lèvres ruisselle,
Mille rayonnements d'espérance et d'amour
De ses regards divins jaillissent tour-à-tour,
Tout brille sur ses pas, tout rayonne à sa vue :
La foi, c'est de Jésus la splendeur entrevue,
Qui fait jaillir du cœur ce cri d'amour : je crois !
Ce cri qui fait tomber l'homme au pied de la croix.
L'âme expire sans foi, c'est la fleur sans lumière
Qui, s'affaissant, enfouit son front dans la poussière ;
Avec elle l'esprit, dégagé, lumineux,
Prend son sublime essor vers le séjour des cieux :

Tout s'éclaire et paraît plus beau dans la nature :
Plus charmante au regard, plus tendre est la verdure ;
Plus gracieusement se courbe le roseau
Sous l'haleine du vent, ou le poids de l'oiseau ;
Les feuillages n'ont plus un vain bruissement,
C'est un hymne montant vers Dieu joyeusement,
Et les sourds grondements de l'éclat du tonnerre,
La voix de Dieu parlant aux pécheurs de la terre.

M. DESJARDINS.

Hull, 7 janvier, 1889.

L'ESCLAVAGE ET L'ÉGLISE.

Au moment où de récentes révélations sur l'état du continent africain ont ému l'opinion, la question de l'esclavage s'impose aux méditations de l'esprit ; on se demande s'il est possible dans un état civilisé, quelles en sont les sources, le remède ?

L'antique Rome était arrivée à un degré de civilisation matérielle que nous n'atteindrons heureusement jamais, précisément parce que nous n'avons pas l'esclavage à notre disposition. Ses écrivains resteront éternellement nos modèles. Le droit y avait été profondément étudié, les codes étaient admirablement raisonnés ; et cependant, l'ordre social tout entier y reposait sur l'esclavage. Nous voici à Rome, au temps des premiers empereurs. Le fils d'esclave est esclave de droit. L'esclave s'achète au marché pour un prix moyen de 85 piastres de notre monnaie ; quand il est assez robuste pour travailler la terre il vaut jusqu'à 400 piastres.—Il y a l'esclave *portier*, espèce d'immeuble attaché à la maison et rivé par une chaîne dans sa loge, comme le chien dans la loge d'en face.— Pendant les nuits d'orgie, l'esclave se tient debout derrière son maître, prêt à faire disparaître, le cas échéant, les ignobles traces de l'intempérance des convives, et veillant anxieusement à ce qu'il ne lui échappe ni un sourire, ni un éternûment, ni un souffle qui puisse déplaire. Selon le droit, l'esclave n'est pas un homme. Quand lui ou le bœuf commettent un dégât assez considérable, la partie lésée se fait adjuger l'animal qui a nui.—Il n'a pas droit à la famille ; tout au plus peut-il, par intermittence, acheter de son maître la faculté de la honte.

Encore moins a-t-il droit à la propriété. Quand son maître le veut bien, il peut, à force de jeûnes et de labeurs extraordinaires, se constituer une espèce de propriété illégale, et la transmettre par une sorte de quasi-testament, toujours sous le veto du maître. Prend-t-il la fuite, les *fugitifs* l'auront bientôt atteint et marqué au front d'un F, au fer rouge. Malgré certains adoucissements admis par la loi, le maître peut toujours l'envoyer, la chaîne aux pieds et la tête à demi rasée, travailler dans les mines, bêcher la

terre et coucher dans l'*ergastule*, espèce de souterrain humide et malsain.

Il peut, en le vendant, lui laisser un éternel mémorial de sa haine en stipulant qu'on ne l'affranchira point et qu'on l'emploiera aux travaux les plus durs. Il peut même le tuer, malgré les dispositions contraires des lois des empereurs Auguste et Claude. Vedius Pollion, noble romain, à qui son esclave avait brisé une coupe, le fit jeter aux poissons de son vivier, "genre de supplice qui, seul, lui procurait le spectacle d'un homme déchiré en même temps dans toutes les parties de son corps." D'ailleurs la chair des murènes ainsi nourries devenait plus délicate.

L'esclave devient-il malade, il n'est pas rare qu'on le jette dans une île du Tibre, où le dieu de la médecine, Esculape, pourra le guérir s'il le juge à propos. Est-il vieux, qu'on le vende avec le vieux cheval de la maison à un maître plus pauvre et, par conséquent, plus dur. C'est le vieux Caton, un sage très admiré, qui donne ce conseil d'économie.

Quand enfin, usé par l'âge et la maladie, l'esclave meurt, on jette son cadavre en quelqu'endroit mal famé, au pied de l'Esquilin.

Un patricien vient d'être assassiné; on n'a pas découvert le meurtrier. Il faut que ses 400 esclaves (d'autres en avaient jusqu'à mille) meurent; car "n'y en a-t-il donc aucun qui ait soupçonné, entendu ou vu le coupable?..." On dirait un réquisitoire de Fouquier-Tinville. Mais non! c'est Cassius, un jurisconsulte éminent, qui plaide ainsi; il défend la loi des ancêtres, et les juges lui donnent raison.

Si l'esclave est brave et habile à manier le fer, on le dresse pour l'amphithéâtre, où il devra égorger ou se faire égorger pour le plaisir des spectateurs. Il en tombera des milliers de cette manière à l'occasion d'une seule fête. Frappé à mort, son dernier mouvement devra être gracieux et tel qu'il convient à un esclave mourant pour amuser le public.

Il existe un groupe artistique, bronze ou marbre, représentant un vieil esclave brutalement cloué sur une croix grossière. Sa tête, retombant en arrière, exprime admirablement le délaissement et la douleur;—une de ses mains est restée libre. A ses côtés se tient un adolescent, entièrement nu. D'une main il a passé autour de son cou le bras de son père: de la droite il étreint un poignard. On devine facilement sa pensée à l'expression de ses yeux. Au fond de son âme il jure un serment plus redoutable que celui que

le père d'Annibal fit jurer à son fils sur les autels de Carthage : le serment de la haine à ses maîtres, à ses spoliateurs, aux hommes, à ses fers, qu'il cherchera à briser par tous les moyens suggérés par la haine. L'artiste a intitulé, je crois, son œuvre : *Le Serment de Spartacus*. Quoi qu'il en soit, elle représente d'une façon saisissante l'état social de Rome au temps qui nous occupe. En haut, le mépris des droits les plus saints, inspiré par l'égoïsme naturel à l'homme ; en bas, la haine farouche. Ce Spartacus réunit plus tard une armée d'esclaves pour essayer de conquérir la liberté ; ils furent massacrés par les généraux Crassus et Pompée.

Encore une fois, nous sommes à une époque de haute culture intellectuelle. La civilisation a donné tout ce que peut donner la civilisation réduite à ses propres forces. Il y a quatre mille ans qu'elle y travaille. Elle a produit une foule de génies incomparables dans les arts et les sciences. Les plus généreux ont essayé de prouver que les esclaves n'étaient point faits de la même poussière que les hommes libres, que leur origine était différente : ce qui prouve qu'ils s'étaient occupés de la question.

Un gémissement d'impuissance *s'élevait du sein de toute créature* (la masse des hommes étaient esclave) quand le Verbe divin apparut sur la terre sous des livrées *d'esclave*. C'est lui-même qui nous le dit par la bouche d'un de ses représentants les plus autorisés. Le mot est unique pour peindre l'épouvantable état d'abaissement auquel il dut se condamner pour abolir l'esclavage,—car la charte de l'esclavage fut déchirée sur le Calvaire, et le Sauveur fut le dernier qui, de droit, mourut sur la croix réservée au supplice des esclaves.

Conformément au plan adopté par lui, le fils de Dieu apparut sous la forme d'esclave, passa son enfance en travaillant de ses mains et en *servant* ses parents. Ce plan il le formula plus tard, en déclarant qu'il était venu pour *servir*, non pour être *servi* ; et au moment le plus solennel de sa vie ici-bas, voulant confirmer sa doctrine par un éclatant exemple, il se prosterna devant ses disciples, alors de grossiers bateliers de la Judée, et leur lava les pieds, en leur enjoignant d'en agir de même les uns envers les autres.

La vraie et unique solution de la question de l'esclavage, comme de la question sociale, était trouvée. Chercher le bien des autres fût-ce à son propre détriment ; se faire gloire de *servir* le moindre d'entre les hommes fût-ce sans espoir d'être payé de retour sur la terre.

Ces mêmes bateliers, devenus d'ardents apôtres, et écrivant dans un style demi-barbare des choses sublimes, commençait toujours par se déclarer *serviteurs* de Jésus-Christ ; c'est-à-dire dans leur langage, serviteurs des pauvres et des malheureux.

Celui qui fut placé à la tête de l'institution destinée à remplacer le Sauveur sur la terre, prit dès l'origine le titre de *serviteur* des *serviteurs* de Dieu ; et ce titre il doit le réaliser sous peine de forfaire à la dignité de sa charge.

Dispersés par toute la terre, les apôtres suivant les instructions reçues, s'adressèrent d'abord aux pauvres et aux esclaves ; ils leur apprirent à prier : Notre Père qui êtes aux cieux. . . . Ces malheureux trouvaient donc tout-à-coup autre chose qu'un oppresseur impitoyable. . . . désormais ils avaient un père, le même que celui de leurs maîtres. Nous voilà loin des distinctions des philosophes, sur l'origine des hommes libres, et des esclaves.—Une telle doctrine prêchée dans les ergastules, suffit à expliquer la rapidité foudroyante de l'extension du Christianisme aux premiers siècles.

L'Église cependant se garda de suivre la méthode révolutionnaire pour émanciper les esclaves.

Tout en poussant à l'affranchissement, elle n'en fit pas une obligation indistincte et universelle. Se fondant sur des traditions séculaires, elle eût cru en agissant ainsi, léser des droits légitimes.

Il y avait d'ailleurs mieux à faire pour ces troupeaux avilis, livrés jusque-là sans défense à leurs passions et aux vices de leurs maîtres. Il fallait surtout élever leur âme, les purifier, leur apprendre à se guider eux-mêmes, et à trouver (puisqu'il faut toujours obéir à quelqu'un) le secret de l'obéissance noble et joyeuse des chrétiens. Car se serait une erreur énorme de croire qu'un changement si radical puisse s'obtenir tout d'un coup.

Mais avec quelle pénétrante force de persuasion l'Église n'inculque-t-elle pas aux maîtres la douceur, la bonté et la considération envers leurs esclaves ! Qu'on relise la lettre de saint Paul à Philémon, noble Romain, auquel, nouveau fugitif, il renvoie son esclave en rupture de chaîne. Celui-ci est devenu son fils, le fils de sa vieillesse, engendré à J.-C, dans les fers portés par l'apôtre, et, à ce titre, sa gloire, comme la gloire de son maître, digne d'être traité comme on traiterait l'apôtre lui-même.

Ailleurs son grand cœur lui inspire les mêmes sentiments sous une forme différente. Il prêchait son évangile indistinctement à tous ; on lui objecte des distinctions de castes. D'une main devenue

rude à force d'indignation sainte, il renverse toutes ces vieilles barrières désormais vermoulues. "Il n'y a plus, s'écrie-t-il, ni juif, ni gentil, ni barbare, ni homme libre, ni esclave ; mais vous êtes tous égaux en J.-C."

Il est difficile de suivre à travers les siècles, le travail d'émancipation poursuivi par l'Église avec une patience dont l'histoire n'offre point d'exemple. L'empire romain croule ; les barbares s'y précipitent de toutes parts ; mais ils peuvent venir, on les attend. En effet, au plus profond de l'obscurité des siècles d'invasion, vers 480, saint Benoît était né, d'une noble famille romaine. Il fut l'auteur d'une règle et d'un genre de vie destinés à régénérer l'Occident. En quelque pays que le barbare fasse irruption, sur quelque plage qu'il aborde, sous quelque climat qu'il abrite la liberté de sa vie errante, il rencontre le bénédictin. Celui-ci l'accueille, un livre d'une main, une cognée ou une bêche de l'autre ; il le subjugue par l'ascendant de ses lumières et de sa vertu et lui persuade le travail des mains, aussi méprisé des chefs barbares, qu'il l'avait été par les nobles Romains, et resté jusque-là l'unique apanage des esclaves.

Il place le serf à côté du seigneur féodal. Ensemble ils défrichent les forêts, endiguent les rivières, tracent des routes, construisent des ponts. L'invasion barbare avait été un bienfait au point de vue de l'abolition de l'esclavage antique. Mais il fallait échapper à l'immense danger créé par l'orgueil des envahisseurs et par la suprématie seigneuriale. La vie en commun, l'obéissance absolue, l'amitié la plus tendre prodiguée à des frères dont on ignorait même le nom, préparèrent, lentement et sans secousse, l'avènement de l'égalité dégagée de tout mélange révolutionnaire. Souvent aussi le seigneur venait courber sa tête altière sous la main de son serf, devenu son supérieur monastique ou spirituel. Le prétendu antagonisme entre la noblesse féodale et l'Église est un mythe. La noblesse fut la fidèle auxiliaire de l'Église dans son travail de libération. Elle envoya dans les cloîtres ses enfants par troupes entières, et lui fournit ses gloires les plus pures.

On a reproché à l'Église d'avoir retardé le règne de la liberté par une trop grande accumulation de richesses dans ses mains ; on oublie que ces richesses furent créées par elle, par son travail, son génie et sa patience. La terre dont on était si prodigue à son égard n'acquiesce de valeur que sous la pioche du bénédictin. Ces richesses lui étaient d'ailleurs nécessaires pour l'action profonde qu'elle était appelée à exercer sur les races nouvelles. Et

de fait, les monastères furent, pendant de longs siècles, des sources de bienfaits pour des contrées entières. Les trois-huitièmes des villes de France leur doivent leur origine, comme en témoignent leurs noms mêmes. D'autres naquirent à leur ombre.

Il fut un temps où l'Irlande entière présentait l'aspect d'un vaste monastère. Se figure-t-on des hommes de la trempe de saint Thomas de Cantorbéry, quittant de hautes positions, professant, pour les richesses et le bien-être, le mépris le plus absolu et se faisant massacrer pour l'amour de quelques lambeaux de terre ou de quelques misérables écus ? Non ! mais c'est qu'ils voyaient dans le patrimoine de l'Église ce qu'il était réellement : le patrimoine des pauvres et de la civilisation chrétienne.

Nous connaissons le résultat de cette civilisation au moment où son cours, violemment brisé, va prendre une direction nouvelle, à la fin du moyen-âge. Si l'on trouve que c'est peu de chose pour un travail de quinze siècles, que l'on compare avec la civilisation antique. Qu'on réfléchisse d'autre part que le travail exigé pour y arriver, dut se poursuivre à travers un océan de sang et de ruines accumulées par les grandes invasions du 4^{me} et du 5^{me} siècles : celles des Normands, des Sarrasins, des Pictes, des Saxons, des Hongrois, des Turcs ; par les guerres incessantes du régime féodal, entre nations et entre seigneurs ; qu'on réfléchisse que l'Église, pour s'entendre, n'eut jamais d'autres armes que la persuasion, ses bienfaits et son sang ; que les races barbares, contrairement à un préjugé très répandu, à part quelques traits de mœurs et de races excellents, étaient profondément corrompues ; et l'on voudra se garder d'une ingratitude trop noire et d'une injustice trop flagrante.

L'ESCLAVE DEVENU PAYSAN SOUS LE RÉGIME CHRÉTIEN.

Au temps des grandes invasions barbares, un grand pays comme la Gaule, par exemple, ne comptait guère qu'un million d'hommes libres. En dehors de cette infime minorité, il n'y avait que des esclaves.

Voici maintenant le spectacle que présentait l'Europe au point de vue de l'amélioration de la condition de ces derniers, sous la direction de l'Église et l'influence du droit chrétien, après dix siècles, il est vrai, mais dix siècles semés d'obstacles inouïs. Vers la fin du quinzième siècle, la plus grande partie des terres était possédée par

les seigneurs, les tenanciers laïcs et ecclésiastiques, les chevaliers et les villes. Ces terres en général n'étaient point d'un seul tenant, mais divisées en fermes séparées et souvent très éloignées les unes des autres. Rarement il se rencontrait qu'un village appartint à un seul seigneur ; les faits de despotisme attribués à l'omnipotence seigneuriale, et qu'on est convenu de classer sous la rubrique trop commode d'abus de l'ancien régime, doivent donc être rapportés quand ils sont vrais, à une époque postérieure, où la société avait secoué le joug des principes chrétiens.

A côté de ces grandes terres s'en trouvaient d'autres possédées en propre par les paysans. Ces paysans entièrement libres et propriétaires, existaient même à l'état de grandes communautés, qui présentaient à peu près l'aspect de nos communes actuelles. Les propriétés de ce genre étaient *indivisibles* et transmissibles par voie de primogéniture ; car la stabilité du cultivateur sur sa terre était considérée alors comme une nécessité sociale de premier ordre. Parmi les paysans libres on remarquait les *bordiers* n'ayant en propre que leur maison, un jardinet ou un coin de terre. C'est à eux surtout qu'en dernier lieu on distribuait les biens d'église. Ils livraient la récolte entière contre une rémunération convenable de leur travail.

Une autre classe de paysans étaient fermiers à vie, tenus à livrer la troisième gerbe ou à faire certaines prestations ou *corvées*.

Enfin, la masse de la population agricole se trouvait établie sur les grandes fermes qu'elle aidait à exploiter sous la protection du maître ou bien qu'elle exploitait elle-même à titre de *colons*. Les droits dont jouissait cette catégorie de paysans étaient assez étendus pour qu'on puisse formuler en principe, que le fond des terres cultivées par eux *leur appartenait plutôt qu'à leurs tenanciers*.

Le *servage* emportant le droit de contrainte par corps avait à peu près disparu. Sous l'influence de l'Église, on avait fait passer dans la pratique cet axiome du droit divin : Personne ne doit être *l'esclave de son semblable* ; et cet autre de droit civil chrétien : *Les gens sont à Dieu, le tribut à César*.

Mais c'est dans les ordonnances particulières réglant les rapports entre fermiers et tenanciers, que l'on se rend le mieux compte de l'influence du christianisme sur la société de l'époque. Ces rapports étaient minutieusement réglés. Les redevances étaient généralement minimales. Dans le pays autrichien aucun colon ne faisait de prestation, à ce titre, au-delà de douze jours. Dans ces mêmes

pays, les droits mortuaires ne dépassaient point cinq du cent. En Tyrol ils se réduisaient même à la livraison d'un bœuf. Les prestataires étaient nourris par leurs maîtres dans des conditions fixées avec le plus grand détail. La femme qui nourrissait un enfant avait le droit de retourner à la maison trois fois par jour pour l'allaiter. L'agent chargé de la rentrée des redevances ne devait "ni éveiller l'enfant au berceau ni effaroucher le coq sur son perchoir." La poule à livrer devait rester à la femme en couches.

Le même esprit de douceur présidait à l'infliction des peines, toujours légères. L'agent chargé de percevoir l'amende ou d'opérer la saisie était tenu de se faire accompagner par le chef ou maire du village. Celui-ci seul avait le droit d'entrer dans les maisons et devait se contenter de ce qui s'y trouvait sans molester autrement le débiteur insolvable.

Toutes ces dispositions prouvent que la classe pauvre n'était nullement livrée sans défense au bon plaisir de ses maîtres. Les relations avec ceux-ci n'étaient pas dépourvues de dignité, et sa condition n'était point une condition écrasée.

Le colon était attaché au sol, il est vrai ; mais il pouvait céder ses droits, et chercher ailleurs un sort plus doux, il se gardait bien de le faire à la légère, parce qu'il comprenait qu'en le défendant contre le cosmopolitisme on avait entendu le défendre contre la faim.

Le paysan n'était donc pas *taillable et corvéable à merci*. De semblables maximes ne trouvèrent d'application que lorsque la société, après avoir pris une direction moins chrétienne, fut à la fin imbue de principes tout à fait antichrétiens.

L. LORRAIN.

MGR ANTOINE RACINE

IER ÉVÊQUE DE SHERBROOKE

Sa Grandeur Mgr Antoine Racine vit le jour à Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, près de Québec, le 26 janvier 1822. Le père qui était artisan se nommait Michel et la mère Marie Louise Pepin était issue des fameux patriotes de ce nom.

La tige de cette famille, en Canada, est Étienne Racine, un des premiers habitants de la Côte de Beaupré ; on le voit marié, le 22 mai 1638, à Marguerite Martin, fille d'Abraham Martin, l'un des trois premiers propriétaires de terrains à Québec et qui eut l'honneur de léguer son nom au champ de bataille où se livra le dernier combat de Wolfe et de Montcalm : les plaines d'*Abraham*.

A huit ans, le jeune Racine commença ses études latines chez son grand-oncle maternel, M. l'abbé P. Bédard, et en 1834 il entra au séminaire de Québec. Devenu ecclésiastique, il y eut pour condisciples aînés NN. SS. Taschereau, Horan, Langevin, Sweeney du Nouveau-Brunswick et McIntyre de l'Île du Prince Edouard.

Le 12 septembre 1844, il fut ordonné prêtre à Québec et aussitôt nommé vicaire à Saint-Étienne de la Malbaie. Cinq ans après, il obtint d'être transféré à la cure nouvelle de Saint-Eusèbe de Stanfold ou Princeville dans cette ancienne région des *Bois-Francs* que l'on appela ensuite : Cantons de l'Est. Deux années de séjour dans cette petite colonie imposèrent de nombreux travaux à M. l'abbé Racine qui, avant son départ, en 1851, fit publier une importante brochure : *Le Canadien émigrant*, dans le but de déterminer davantage le progrès de ces missions.

Il desservit la paroisse de Saint-Joseph de la Beauce de 1851 à 1853. L'archevêque de Québec lui confia alors la desserte de l'église Saint-Jean de Québec, où le jeune curé exerça le saint ministère pendant vingt ans consécutifs. En 1874, M. l'abbé A. Racine remplissait encore cette charge lorsqu'il fut appelé à l'épiscopat, par suite de la création d'un nouveau diocèse suffragant à Sherbrooke. Cette décision venait d'être prise par le cinquième concile de Québec

dont les vingt décrets avaient été reconnus par le Saint-Siège dès le 23 août 1874.

Monseigneur Antoine Racine a reçu la consécration épiscopale le 18 octobre 1874, dans son église curiale de Saint-Jean de Québec des mains de Mgr E. A. Taschereau qui l'avait fait agréer comme évêque par Sa Sainteté Pie IX le 28 août précédent. A la cérémonie du sacre étaient présents, outre l'archevêque de Québec, NN. SS. Persico, Larocque, Lafleche, Langevin, Fabre et Duhamel.

Le 20 octobre, Mgr A. Racine prit possession de son siège, érigé sur les plus pauvres missions des diocèses de Saint-Hyacinthe, de Québec et des Trois-Rivières.

Le premier évêque de Sherbrooke érigea de suite une cathédrale dédiée à Saint-Michel, tandis que peu de temps après un collège diocésain sous le vocable de Saint-Charles-Borromée vint s'ajouter aux œuvres épiscopales de Sa Grandeur. Aujourd'hui, le diocèse de Sherbrooke est amplement pourvu d'institutions et communautés religieuses telles que: Académies des *Frères du Sacré-Cœur*, hospices des *Filles de la Charité* (de Saint-Hyacinthe), couvent des *Sœurs de la Congrégation N.-Dame* (de Montréal), académie des *Sœurs de la Présentation* (de Saint-Hyacinthe), couvent des *Sœurs de Ste Anne* (de Lachine), couvents des *Sœurs de L'Assomption* (de Nicolet), couvent des *Dames Ursulines* (de Québec).

Au nombre des qualités de ce pieux prélat se remarquent une grande aptitude d'administration et un talent particulier pour la prédication. Une foule de mandements dus à sa plume nous le montre écrivain ainsi qu'orateur. Ses accents ont retenti dans les cathédrales de Québec et de Montréal, en plusieurs circonstances solennelles, notamment à la célébration du second centenaire de l'érection du siège épiscopal de Québec en 1874 ; à la fête nationale de Saint-Jean - Baptiste à Québec en 1880 et récemment lors du couronnement de la statue de Sainte-Anne de Beaupré.

Coincidence agréable, en solennisant ces deux derniers événements l'un à Québec au milieu des fameuses plaines d'Abraham, l'autre sur les hauteurs de la Côte de Beaupré, Mgr Antoine Racine commémorait l'origine de deux ancêtres paternels et maternels de sa famille.

Comme pièces d'éloquence et de littérature, le journalisme ou la publicité nous a conservé de Sa Grandeur, parmi ses principaux discours ou sermons, ceux en particulier du 2e centenaire de l'église de Québec en 1874 et de la fête Saint-Jean-Baptiste à Québec en 1880.

Sa Grandeur assista avec les autres membres de l'épiscopat aux deux derniers conciles de Québec de 1878 et 1886, synodes provinciaux les plus considérables depuis l'érection canonique de la province ecclésiastique de Québec. En 1886, Mgr Racine y était le président de la congrégation des *décrets* avec le concours de six théologiens.

Dans le conseil de l'instruction publique, Mgr Racine de Sherbrooke est un des membres les plus influents. Il est un des adhérents très dévoués de l'éducation classique.

En 1874, au mois de juin, Mgr Antoine Racine de Sherbrooke eut l'honneur d'être délégué à Rome par les évêques de la province de Québec pour les représenter auprès de Pie IX à l'occasion de la célébration des noces d'or épiscopales du souverain pontife.

L'intérêt qu'il porta aux révérendes religieuses Ursulines dont il voulait l'établissement dans son diocèse, inspira à Mgr Racine les éloquentes lignes suivantes dans une lettre pastorale en date du 26 juillet 1884.

“ Ce n'est pas, N. T. C. F., sans un dessein particulier que Dieu qui ne manqua jamais de venir au secours d'une Église naissante, a inspiré aux vénérables Ursulines de Québec la fondation d'un monastère à Stanstead. Bénissons et remercions la divine Providence qui nous accorde un bienfait si signalé ; car c'est un secours puissant que Dieu procure non seulement aux familles de notre paroisse et des environs, mais encore à tout notre diocèse, pour l'éducation chrétienne des enfants.

.....

En voyant avec quel amour le Seigneur fait naître le secours le plus opportun, le cri de la reconnaissance s'échappe de notre cœur : “ Que rendrons-nous au Seigneur pour les biens que nous recevons aujourd'hui de sa libéralité ? ” *Quid retribuam Domino pro omnibus que retribuit mihi ?*

.....

Depuis plus de trois siècles, la compagnie de sainte Ursule s'applique avec zèle et dévouement, par l'éducation des jeunes personnes, à conserver au sein de la famille la pureté de la foi et la fidélité à l'antique doctrine de l'Église ; elle a été visiblement bénie de Dieu dans sa haute mission. Depuis le 1er août 1639, elle poursuit son apostolat dans notre pays et les filles de sainte Angèle y occupent dans l'enseignement public, une place que la confiance des familles et les succès obtenus tendent à élargir d'année en année. Aussi, la Religion et la patrie ne peuvent que se féliciter de voir l'éducation de leurs enfants confiée à des institutrices si dévouées, préparées à leur mission par un long travail et par les sérieuses épreuves du noviciat.

La grande question de notre époque, c'est la question de l'enseignement à tous les degrés, depuis l'enseignement supérieur jusqu'à l'enseignement populaire. C'est une question vitale, un intérêt de premier ordre ; c'est l'œuvre de chaque jour, l'œuvre catholique par excellence. En effet, rien n'importe davantage au bonheur des familles et des peuples que la formation du cœur, en même temps que la culture de l'intelli-

gence. Où règne l'éducation religieuse, la paix règne avec l'ordre et la justice. La bonne éducation est la base de la famille et de la société.

Le diocèse de Sherbrooke compte aujourd'hui, sous l'administration de Sa Grandeur, au delà de quatre-vingts établissements scolaires.

Mgr Antoine Racine fit trois ou quatre voyages à Rome, entr'autres en 1886, où ce prélat reçut les titres d'assistant au trône pontifical et de comte romain.

Nous voyons dans les armoiries de Mgr Antoine Racine l'inscription symbolique : *In fide, spe et caritate radicatus*, devise sublime qui définit le caractère tout entier de Sa Grandeur et l'élévation graduelle de Mgr Racine dans la hiérarchie ecclésiastique. A côté de ce blason, se place le sceau diocésain avec les mots : "*Quis ut Deus!*" surmontant un ange qui tient une palme à la main.

Mgr Antoine Racine est d'un physique imposant. Grand de taille, il présente une haute physionomie mêlée de dignité et de douceur. La tête est quelque peu chauve et semble accuser ainsi les fortes études intellectuelles auxquelles Sa Grandeur aime à s'adonner. La démarche est sans précipitation et révèle la fermeté dont Monseigneur fait preuve dans ses actes.

Mgr A. Racine, qui vient d'atteindre la soixante-septième année de son âge jouit encore d'une rare vigueur de constitution.

J. HERMAS CHARLAND

L'ACTION MALSAINÉ DU ROMAN.

Il est un genre de littérature qui a fait beaucoup de mal dans notre siècle. Grâce à sa forme légère et plaisante, il s'est acquis une grande popularité et s'en est servi dignement dans les intérêts du diable. Le roman en effet a accès partout. Les journaux, les revues, toutes les feuilles publiques se disputent l'honneur d'en publier le plus grand nombre et surtout savent choisir les plus mauvais. On ne saurait trop les blâmer d'encourager ainsi cette école de perdition où sont enseignés tous les vices que la société déteste. Bien souvent on est revenu sur ce sujet, mais tout ce qu'on a écrit ne lui ôte pas son caractère d'actualité. Toujours il est à propos de prévenir les gens de bonne volonté contre le plus grand ennemi des mœurs et de la foi. Pour comprendre entièrement l'œuvre malsaine du roman il faut considérer successivement ses attaques contre la religion, la société et la famille.

Dirigeant d'abord tous ses efforts contre ce que nous avons de plus auguste et de plus saint, le roman destructeur, sous le nom de roman philosophique, déverse son venin sur la religion catholique.— Profondément immoral il ridiculise les choses saintes et ne recule devant aucune abomination.—Le sourire du dédain sur les lèvres il réclame contre la folie des pauvres esprits qui croient encore aux bonnes inventions de l'ancien temps. Pour ce brillant novateur les principes les plus sacrés, les lois les plus inviolables ne sont plus que des préjugés dont il est important de se débarrasser pour suivre dignement le progrès du siècle. Plongé dans un aveuglement inconcevable, le monde a regardé jusqu'à nos jours la passion comme une chose détestable ; il est important de lui ouvrir les yeux et de lui faire comprendre enfin que loin d'être un travers du cœur ou de l'esprit, la passion est au contraire une nécessité chez quelques-uns, voire même une qualité héroïque. Par là plus de coupables aux yeux du roman.—

Faut-il blâmer l'homme pervers de ce qu'il se livre au mal ? Est-il bien maître de sa conduite ; n'est-il pas souvent entraîné au mal

malgré sa volonté ? Loin d'inspirer de la répugnance, l'être vicieux doit plutôt exciter l'intérêt et la compassion ; malheureuse victime qu'il a été de la fatalité qui s'est abattue sur lui. Voilà quelques-uns des principes du roman sur la liberté de l'homme. N'est-ce pas l'attaque la plus monstrueuse contre la croyance catholique ? La représentation quotidienne de nos prêtres entraînés au mal, considérés comme des fous, des imbéciles, de grandes nullités ou des êtres pervers, n'est-elle pas propre à faire mépriser la religion catholique ? Georges Sand, par exemple, qui prêche contre le catholicisme avec tant de fureur, qui regarde Jésus-Christ comme un philosophe et la doctrine de l'Église comme une hérésie, ne montre-t-il pas avec Voltaire que le roman philosophique sait combattre la vraie foi et préconiser l'impiété la plus détestable et la plus ridicule ?—

Après la religion, la société est certainement l'institution la plus sacrée que nous ayons ; aussi faut-il voir les attaques du roman et ses tentatives pour lui ôter son caractère divin.—Les bonnes gens imbus des doctrines de Voltaire, de Rousseau et de Diderot, ne cherchant plus à renverser la religion, qu'ils croient frappée de mort, unissent leurs forces dans un effort suprême pour refaire la société antique, comme ils l'appellent, et donner au monde une nouvelle croyance.—Les voici à l'œuvre.—Ils commencent par modifier les lois sociales qui peuvent les gêner le plus dans leur entreprise d'innovation ou plutôt de destruction.—Après ce premier pas, le roman délivré de bien des entraves prend un attrait tout nouveau. Il s'insinue peu à peu parmi le peuple et sait si bien plaire à tout le monde qu'il finit bientôt par devenir une nécessité.—A mesure que sa popularité augmente, il devient plus libre et plus immoral ou, plutôt, à mesure qu'il devient plus immoral sa popularité augmente et grandit.—Pour avoir des lecteurs un nouveau roman doit être plus malsain que celui de la veille. Plus il corrompt, plus le peuple le veut mauvais. Cette corruption réciproque, commencée par le roman, prend des proportions tous les jours plus grandes et s'alimente à une source qui ne fait que couler avec plus d'abondance au lieu de s'épuiser.—Plus de bornes à son audace et à l'avidité criminelle du peuple. Le premier se croit permis de tout dire, l'autre se fait fort de tout lire.—D'après ce que l'on peut prévoir, cet état de choses doit se continuer encore bien longtemps. En effet un auteur veut-il s'arrêter sur cette pente si glissante et se détourner un peu du gouffre menaçant qui s'ouvre devant lui, aussitôt on s'écrie comme Frédéric Soulié dans sa préface des *Mémoires du Diable* : " Il faut au public

des astringents et des moxas pour ranimer ses sensations éteintes : Allons ! dit-il aux auteurs, as-tu des incestes furibonds ou des adultères monstrueux, d'effrayantes bacchanales de crimes ou de passions impossibles à me raconter ? Sinon tais-toi et va mourir dans l'obscurité et la misère.

“ Vous l'entendez, jeunes gens ! la misère et l'obscurité, vous n'en voudrez pas ! Alors que ferez-vous ? Vous prendrez une plume, une feuille de papier, et vous écrirez en tête : “ *Mémoire du Diable.* ”

Avec de pareils encouragements il est facile de se faire une idée de la profondeur de l'abîme dans lequel se précipitent les uns après les autres, avec le peuple à leur suite, les romanciers du siècle.— Comment ! mourir dans l'obscurité et la misère ! Quelles alternatives pour de jeunes écrivains lancés dans la littérature dans le seul but de se faire un nom et d'amasser une fortune ! Combien auront le courage de rester fermes ? L'expérience nous répond qu'on les trouve en très petit nombre.—Mais ce goût dépravé du peuple excuse-t-il bien le romancier, comme l'ont déjà prétendu quelques apologistes de la littérature immorale ? Pas le moins du monde. Il est au contraire bien plus coupable d'alimenter ainsi aux dépens de la vertu le feu destructeur de l'immoralité et de contribuer largement à propager cette école de crime.—

De plus il est faux de dire que les romanciers immoraux seuls obtiennent la popularité et les succès. Il existe encore, Dieu merci, et en très grand nombre, des lecteurs honnêtes qui savent favoriser les publications saines et encourager les auteurs qui se respectent. Malheureusement il faut l'avouer, pour la honte du peuple et de l'écrivain sans vergogne, le roman malsain a obtenu une popularité considérable et il sait très bien en user pour les intérêts du diable.—Profitant du prestige et de la vogue qu'il s'est acquis à force de ruses et de basesses, il commence à agir plus ouvertement. Il ne craint pas d'aborder toutes les questions et de revêtir toutes les formes.—Pendant les discussions il devient une vraie tribune où le premier venu attaque les gouvernements, la société, la religion et se fait le champion de toutes les causes mauvaises.—Fatigué de ce nouveau genre, il se mêle de faire de l'histoire, mais toujours dans le seul but de contredire la véritable histoire en se servant de dates fausses, en changeant le caractère réel des hommes et des événements et tout cela dans un intérêt purement anti-religieux et anti-social.—

Pour satisfaire son besoin continuel de faire le mal, tous les

moyens lui sont bons. Il représente et dévoile les passions du cœur humain d'une manière plus propre à les faire naître dans ses lecteurs qu'à les leur faire mépriser.—Le duel qu'on ne saurait trop flétrir est considéré comme un droit ; bien plus, s'il faut l'en croire, il est des circonstances dans lesquelles c'est le strict devoir de tout homme de cœur de venger une insulte par la mort de son semblable. On se demande quel ravage doivent produire dans une société ces pages passant dans toutes les mains et saturant tous les cœurs de leur subtil poison. Qui peut nier ce qu'il y a de corrupteur dans le spectacle de l'immoralité hypocrite, triomphante et honorée, en face de la vertu malheureuse, honnie et persécutée, dépouillée même de cette grandeur morale qui fait la consolation d'une conscience en paix ?—N'est-ce pas autoriser l'infamie des mœurs particulières par l'infamie des mœurs publiques ? n'est-ce pas un motif, une raison même de se jeter dans le mal, afin de gagner le succès qu'apporte le vice et d'éviter les outrages et les déceptions qu'on fait subir à la vertu ?—Prendre la société à un point de vue tellement pessimiste qu'il la fasse haïr et mépriser ; proposer un nouvel idéal à l'imagination des peuples en l'accompagnant de force protestations au nom de ses intérêts et de ses droits, voilà en un mot l'œuvre du roman contre la société, œuvre socialiste par excellence et démoralisatrice.

Après avoir ainsi guerroyé longtemps contre la société et la religion le roman voit qu'il lui reste un antagoniste qui pourrait bien l'arrêter dans son œuvre de démoralisation ; il laisse de côté son ancienne tactique et tourne ses batteries contre la famille. Comprenant bien ce mot de Caro : " Le culte de la famille est le meilleur abri de la moralité de l'homme," il proportionne le nombre et la violence de ses attaques à la solidité de l'institution qu'il s'efforce de renverser.—La morale frémit à la vue d'une tempête pareille déchaînée contre son meilleur support.—Les premiers projectiles sont lancés à l'adresse du principe fondamental de la famille : le mariage est un mal, il faut se débarrasser de cette odieuse invention.—C'est cette tyrannie arbitraire qui donne naissance à l'adultère, il est urgent de l'abolir.—Une fois le mariage aboli, plus de lien du tout entre les membres de la famille qui par là cesse d'exister.—Il faut en venir là, c'est le but vers lequel marche le roman. Pour l'atteindre il se sert de la femme. L'héroïne de tout récit n'est plus cette femme noble et pieuse, vrai type de la mère chrétienne, qui veille auprès de sa famille et tourne vers Dieu les premières aspirations des jeunes cœurs confiés à sa garde, plus de ces femmes

héroïques se présentant avec sérénité devant les tribunaux révolutionnaires, le visage empreint de cette mâle assurance que donne le devoir accompli ; plus d'exemples comme celui de mademoiselle de Sombreuil tombant percée de coups en voulant arracher son vieux père aux poignards des satellites et des égorgeurs de la Révolution. Ah non ! ces vertus antiques n'ont plus leur place dans ce siècle de progrès, il faut quelque chose qui s'adresse uniquement aux sens et produise un effet plus saisissant. Les nouveautés extraordinaires et les plaines immenses des pays inexplorés fournissent une source plus qu'abondante aux romanciers : Histoire alors de tomber dans un mélange plus ou moins vraisemblable d'aventures dans lesquelles des cavalières, en tout conformes au nouveau type qu'on avait rêvé, manient avec une égale habileté le pistolet et le poignard, ne craignent pas de se mêler aux bandes d'aventuriers qui sillonnent le pays et surtout se donnent bien de garde de se laisser enchaîner par la tyrannie du mariage.—Le peuple, ignorant la présence du mortel poison contenu dans un livre qui naguère encore faisait les délices des honnêtes gens, le laissa circuler. Le père de famille, souvent peu instruit, et la mère, trop confiante, n'arrêtèrent point cette pernicieuse invasion. Parvenu au dedans de la famille au moyen de la trahison et grâce à un déguisement, le roman continua avec plus de succès son œuvre diabolique. Semblable au tyran qui à force de ruse et de hardiesse, a pénétré dans la forteresse qu'il assiégeait et en a massacré tous les défenseurs, le roman, une fois parvenu au sein même de la famille, détruit tout ce que sa rage et sa fureur lui conseillent de faire périr.

Par ses attaques contre la constitution de la société, le chef de la nation était monté sur l'échafaud et la royauté avait été traînée dans la boue.—Enhardie de ce succès il tâche de détrôner le monarque de la famille. Le Père, montré du doigt comme un tyran, prévoit qu'il lui faudra renoncer à son autorité qu'il tient de Dieu lui-même.—On se débarrasse petit à petit du joug odieux qu'il exerce ; les âmes nobles et élevées du siècle, laissant aux âmes vulgaires le mariage et la tyrannie du père de famille, trouvent bon d'être libres et de se livrer au mal sans obstacle. La jeunesse qui se nourrit tous les jours de cette pourriture, ne tarde pas à sentir, elle aussi, la pesanteur du joug qui pèse sur elle et commence à se donner de l'importance. On traite de radotage les conseils et les avis des bons vieux parents ; et bien des sages de dix-huit ans déclarent l'incompétence de ces vieux de l'ancien temps et ferment.

l'oreille à l'expérience. Les parents qui ont laissé pénétrer les romans chez eux s'aperçoivent avec douleur, mais trop tard, de la profonde tendance d'émancipation de leurs enfants. Le père lui-même, représentant vivant de Dieu sur la terre, muni de pouvoirs reçus directement d'en haut, voit par ses propres enfants sa royauté antique mise au nombre des préjugés destinés à disparaître pour faire place aux idées nouvelles.

Le sanctuaire de la famille est profané, l'autorité paternelle, anéantie, la jeunesse, livrée à elle-même.—Et dire que c'est avec de tels exemples sous les yeux que se forme la génération sur laquelle reposent les destinées de la société !

Pauvre France, que les romans ont fait de mal à tes enfants ! Un spectacle si navrant n'est-il pas propre à arracher des larmes à l'être le plus insensible !

Un tableau frappant fera comprendre l'action pernicieuse du roman sur le peuple et complètera cette légère esquisse.

Prenons deux peuples : l'un, le peuple parisien par exemple, qui s'est nourri de la lecture des romans, et l'autre, le peuple vendéen, si vous voulez, qui n'a pas subi l'atteinte des livres malsains ; comparons leurs actions pendant le siècle dernier et voyons un peu quelle conclusion nous pourrions tirer de leur conduite.—Les Parisiens imbus des doctrines de Voltaire, de Rousseau, de Diderot, instruits des "Droits de l'homme," et parfaitement au courant du *Contrat social* ont su profiter de leurs lectures. On les voit, une bande de mégères à leur tête, se livrer à toutes les abominations possibles, profaner les églises, massacrer les prêtres, faire monter sur l'infâme gibet le meilleur des Pères et la plus sainte des reines ; passant de tous côtés couverts du sang de ce que la France a de plus noble, encombrant les rues de cadavres et étonnant le monde entier par leur audace. Leurs chefs, qui ont puisé leur fureur dans les mauvaises lectures, meurent tous comme des chiens : l'un se fait sauter la cervelle, un autre cherche la mort dans un égout, un troisième enfin, trop lâche pour se tuer lui-même, se fait donner la mort par un de ses soldats.—Quel spectacle horrible !

Sur ce même sol de la France, je vois les Vendéens. Dans cette pieuse Bretagne, dans cette héroïque Vendée, où le roman n'a pas encore fait invasion, se présente à nos yeux une scène bien plus consolante ! Dans ce coin de la France resté à l'abri de la corruption, battent des cœurs nobles, qui ne connaissent pas d'autre livre que l'Évangile ni d'autres joies que celles de la famille. Au premier signal de la

Révolution, ils volent au secours de leur roi. Ils comptent pour peu de chose leur sang versé pour une cause si noble et si juste : aussi ne faut-il pas s'étonner de la grandeur des victoires qu'ils ont remportées. Leurs chefs ne sont pas des lecteurs de romans, tous ils meurent en héros, en chrétiens dans ce combat inégal contre les régicides. Quelque temps après, quand la corruption avide de profanations fit ouvrir la tombe de l'un d'eux, La Roche Jacquelin je crois, on trouva un chapelet suspendu à sa ceinture et un scapulaire de la Sainte Vierge passé autour de son cou.

Ces considérations sont plus que suffisantes pour donner une idée des coups portés par le roman contre la religion, la société et la famille.

Après tant de mal commis par ce seul genre de littérature, que penser de la responsabilité des romanciers immoraux et de tous ceux qui, soit par les journaux, soit par les revues, contribuent à cette œuvre de corruption ? Quel compte sévère ils auront à rendre de tant d'âmes envoyées au feu éternel par leur faute ! C'est cette pensée qui faisait dire à un auteur bien connu : " Si les auteurs se faisaient une juste idée du mal qu'ils causent, ils éviteraient la publication de plus d'un livre infâme ; aussi je ne connais pas de plus grands criminels que Voltaire et Rousseau, dont l'un a corrompu l'intelligence, l'autre le cœur de la France. Pendant que Voltaire empoisonnait les mœurs en souillant de ses plaisanteries infernales la pureté du christianisme et les gloires de la patrie, le philosophe de Genève bouleversait la civilisation, dont il savait les bases par sa théorie des droits de l'homme.—Le *Contrat social* a été l'Évangile de la Révolution et en a causé tous les excès."

Boyer dans sa *Défense de l'Ordre social* parle avec non moins de force des effets du mauvais roman.

" Supposez ici, dit-il, un de ces brigands qui dans le cours d'une longue vie a souillé ses mains de tant de meurtres et d'assassinats qu'on se perd à les compter ; un Attila, un Mahomet, un de ces ravageurs de provinces que la postérité a désignés sous le nom de fléau de Dieu et d'exterminateurs de la race humaine, quand ce serait un Bonaparte qu'on appellerait ici en cause pour servir de terme de comparaison, ce conquérant philosophe qui dans le cours de ses guerres a immolé quatre millions de jeunes gens. Hé ! bien, je dis de tous ces loups ou de tous ces ogres dévorants de l'espèce humaine, qu'ils ont dans tout le cours de leur existence meurtrière, tué moins de corps que Voltaire n'a tué d'âmes, envoyé un nombre moins grand de soldats chez les morts que le bel esprit que je viens de nommer n'a précipité de réprouvés dans l'enfer et que ses œuvres ont exercé un plus grand carnage sur les âmes par la plume que ces guerriers sur les corps par l'épée."

HENRI NOISEUX.

LÉGISLATION ET ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

SOUS LE GOUVERNEMENT D'ASSINIBOIA.

AVANT-PROPOS.

D'ordinaire les lois ne sont accueillies avec respect et obéies avec empressement, que lorsqu'elles expriment le vœu de la justice, qu'elles sont d'une application facile et en rapport avec les besoins des individus auxquels elles s'adressent.

Tel fut le caractère de celles qui furent suivies dans le pays. A vrai dire, le droit commun anglais se trouvait en force, mais en autant seulement que les circonstances et les conditions de la colonie le permettaient. Il ne manque pas de jurisconsultes, qui justifient un tel état de choses. C'est ainsi, par exemple, que Brown et Hadley, dans leurs commentaires sur les lois anglaises, n'hésitent pas à dire : " En thèse générale, lorsqu'un pays inhabité est découvert et occupé par des sujets anglais, les lois anglaises alors existantes deviennent immédiatement en force, car ces lois constituent pour tout sujet anglais, un héritage inféodé à sa personne, dès sa naissance. Mais ce principe souffre beaucoup d'exceptions.

" Les colons n'emportent avec eux que telles parties des lois anglaises compatibles avec leur situation et les conditions de la colonie naissante."

D'ailleurs, l'une des grandes qualités distinctives du droit commun, consiste dans sa grande mobilité, qui la fait s'adapter aux divers changements d'idées et de mœurs.

Dans une colonie en voie de formation, ou organisée d'une manière purement transitoire, et dans laquelle les choses imprévues sont surtout celles qui arrivent le plus souvent, des lois positives ou trop rigoureuses ne sont point désirables.

Les lois, dans semblable pays, ne peuvent être faites non plus pour tous, sans distinction, comme on fait des uniformes pour des soldats. Il est vrai qu'une législation codifiée, où tout est prescrit

dans des clauses qui s'enchaînent, offre une précision mathématique plus satisfaisante à l'esprit, mais en pratique elle offre de graves inconvénients. On ne prit donc du droit commun que ce qui pouvait servir.

On laissa tomber en désuétude ce qui était trop compliqué ou inapplicable, et le reste altéré, transformé, revêtu d'une nouvelle forme fut conservé dans sa substance, en vertu de ce principe contenu dans la Grande Charte "*cessante ratione legis, cessat ipsa lex.*"

La Compagnie de la Baie d'Hudson eut le bon esprit de ne point chercher à oblitérer les vieilles coutumes.

Loin de désaffectionner les anciens du pays des usages qu'ils avaient eonservés, elle se plut à les faire survivre et en incorpora un bon nombre dans ses règlements.

Ces règlements se rapportaient surtout à l'administration des affaires de la Compagnie, à la traite, au bon ordre etc.

Tous les ans, vers la mi-juillet, les bourgeois de la Compagnie se réunissaient à Norway House et à Moose. Le conseil se composait du gouverneur et de seize facteurs dont sept formaient un quorum.

Le pouvoir exécutif appartenait au gouverneur aidé de ses conseillers.

Le bureau de direction, à Londres, appelé Cour Générale, exerçait un contrôle sur les décisions du conseil et pouvait les désavouer.

En 1815 la Compagnie s'occupa sérieusement d'organiser des tribunaux réguliers et de mieux définir l'autorité respective de ses principaux fonctionnaires. Voici quelques-unes des résolutions les plus importantes, adoptées le 19 mai 1815 :

1o. Il sera nommé un Gouverneur en chef et des conseillers, qui posséderont une autorité supérieure dans tous les territoires de la Compagnie.

2o. Le Gouverneur, assisté de deux conseillers, constituera un conseil chargé d'administrer la justice et d'exercer tous les pouvoirs conférés par la chartre.

3o. Le Gouverneur d'Assiniboia et celui de Moose, assistés de deux conseillers, pourront chacun dans son district respectif, exercer la même autorité, mais cette autorité demeurera suspendue, quant aux fins judiciaires, lorsque le Gouverneur en chef se trouvera présent.

4o. Il sera nommé un shérif pour chacun des districts d'Assiniboia et de Moose et un troisième, pour tout le reste des territoires.

Ces officiers seront chargés d'exécuter suivant la loi tous les procédés qui leur seront adressés.

50. En cas de mort ou d'absence d'un conseiller ou shérif, le Gouverneur en chef nommera une personne pour remplir ces fonctions, en attendant que le bon plaisir de la Compagnie soit connu.

D'un autre côté, le Parlement Impérial avait déjà exprimé des doutes sur les pouvoirs judiciaires que la Compagnie prétendait posséder en vertu de sa chartre. Dès 1803, un statut fut passé, (43 Geo. III c. 138) conférant juridiction du Haut et du Bas-Canada, dans les Territoires Indiens.

Ce statut déclarait entr'autres choses, que toute offense commise dans les limites des Territoires Indiens, devait être considérée comme une offense de même nature et jugée de la même manière que si elle eut été commise dans le Bas ou le Haut-Canada.

L'acte pourvoyait également à l'incarcération des prisonniers dans l'une et l'autre des deux provinces.

La Compagnie ayant voulu prétendre que cet acte ne s'appliquait point aux terres de Rupert, le Parlement Impérial par un statut (1 et 2 Geo. IV c. 66) passé en 1821, déclara expressément que l'acte de 1803 devait s'entendre également du territoire de Rupert. Cette même année, la Compagnie, avait cru prudent d'obtenir, pour plus de sûreté, une licence de faire la traite dans les pays à l'ouest de Rupert. Ce fut en vertu de ce dernier statut (1821) que le gouvernement nomma un certain nombre de Juges de Paix, pour les Territoires Indiens. Plusieurs d'entre eux abusèrent étrangement de leurs fonctions pour faire triompher des intérêts personnels ou favoriser la Compagnie dont ils avaient épousé la cause.

On s'imagine aisément que durant l'effervescence des esprits et les luttes causées par l'ambition de deux Compagnies rivales, bien des illégalités furent commises de part et d'autre. C'était bien le cas de répéter avec Coke "*Silent leges inter arma.*" Ces difficultés donnèrent lieu à l'émanation de mandats d'arrestation qui furent signés par ces magistrats.

Les procès furent décidés, partie dans la Province de Québec et partie dans Ontario. Indiquons, en passant, les plus importants. Après la bataille de la Grenouillère, Lord Selkirk fit arrêter un certain nombre d'employés de la Compagnie du Nord-Ouest, pour meurtre, incendiat et vol. Le procès eut lieu à Montréal.

Tous les accusés furent mis en liberté.

En 1819 William Smith, député shérif du district Ouest d'On-

tario, obtint un verdict de £500-0s.-0d. contre Lord Selkirk, pour avoir, à l'aide d'un parti armé, résisté à un bref de restitution obtenu à Sandwich en 1816 et pour s'être opposé à l'exécution d'un mandat d'arrestation contre sa personne.

Vers le même temps, Lord Selkirk eut également à subir une condamnation de £1,500 de dommages, pour fausse arrestation de Daniel McKenzie.

De plus, Lord Selkirk, après avoir pris l'initiative des procédures criminelles, fut poursuivi à son tour, avec ses principaux partisans.

A Montréal, Charles de Reinhard eut à subir son procès pour le meurtre de Keveny. La question de la juridiction des cours, des limites d'Ontario et du territoire de Rupert, fut soulevée dans la plupart des causes. Il n'était guères facile à cette époque de résoudre ces questions d'une manière satisfaisante.

Il s'ensuivit que plusieurs de ces procès ne furent jamais décidés. Lord Selkirk étant mort à Pau, dans les Pyrénées en 1820, l'année suivante les deux compagnies se réunirent et les troubles cessèrent. En 1835 le comte de Selkirk, fils du lord de même nom, rétrocéda ses terres à la Compagnie, moyennant la somme de £84,000. Ce fut la même année que fut organisé le gouvernement d'Assiniboia.

L. A. PRUD'HOMME.

St. Boniface, le 3 décembre, 1888.

(A suivre.)

LE PREMIER VAPEUR OCÉANIQUE

LE "ROYAL WILLIAM."

C'est du Canada, ou, pour être plus précis, des chantiers même de Québec, qu'est sorti le premier navire mû par la vapeur qui ait opéré la traversée de l'océan.

Ce fait—qui n'a pas encore été accepté en Europe, puisque tous les historiens du vieux continent qui ont traité de la navigation donnent invariablement la priorité au *Sirius* et au *Great Western*—est appuyé sur des preuves irréfragables.

Il faudra donc tôt ou tard que l'on se rende à l'évidence et nous comptons sur l'esprit de justice des uns et des autres pour réparer ou rectifier une hérésie historique.

*
* *

Le *Great Western* et le *Sirius*, construits dans les chantiers de Bristol, en Angleterre, ne prirent la mer qu'en 1838.

Le *Sirius* arriva à New-York dans la matinée du 23 avril de 1838, après une traversée de dix-sept jours et le *Great Western* aborda le même port quelques heures seulement après son heureux concurrent.

C'était—j'en conviens—le premier essai de navigation océanique par la vapeur tenté par l'Angleterre, mais le Canada l'avait déjà devancée, dans cette épreuve, de cinq années.

*
* *

Le premier voyage du *Royal William* n'eut pas un profond retentissement.

Cela s'explique. Une petite colonie comme la nôtre, de médiocre importance et presque perdue dans un coin de l'Amérique, ne pouvait nourrir la prétention de passionner le monde entier avec une

expérience dont l'heureux résultat devait pourtant amener toute une révolution dans la navigation. On ignora ou l'on feignit d'ignorer le *Royal William*, vaisseau canadien, qui marchant par la seule puissance de la vapeur s'aventura le premier sur l'Océan ; et toute la gloire resta au *Sirius* et au *Great Western* qui n'avaient répété qu'une épreuve déjà faite.

Soit que, dans le temps, la presse canadienne n'appuyât pas assez fortement sur le mérite qui en revenait au *Royal William*, soit qu'à l'étranger, l'on dédaignât de s'arrêter à un événement qui originait dans une colonie, l'entreprise hardie du navire canadien passa inaperçue, et les chroniqueurs des États-Unis, comme ceux de l'Europe, non-seulement n'entonnèrent aucun chant de triomphe, mais ils ne consignèrent pas même le fait.

* * *

Le voyage du *Royal William* s'était pourtant fait au grand jour et son existence n'était un mystère pour personne.

Parti de Québec le cinq août de l'année 1833, sous le commandement du capitaine John McDougall, puis faisant halte à Pictou pour y réparer ses engins et faire sa provision de charbon, le *Royal William* se mit définitivement en route le dix-sept août et arriva de l'autre côté, dans le port de Gravensend, le onzième jour de septembre de la même année.

La traversée de l'océan s'était donc effectuée en vingt-quatre jours. (1).

La course avait été peu rapide, comme on le voit, mais cela était dû à des causes purement accidentelles. Les engins du vaisseau fonctionnaient mal et l'on avait dû s'arrêter à plusieurs reprises pour les mettre en ordre.

* * *

Le premier bateau à vapeur de Fulton—le *Clermont*—n'avait rencontré qu'un homme de bonne volonté pour faire le trajet d'Albany à New-York ; plus heureux, le *Royal William* compta dix à douze passagers pour son premier voyage transatlantique : cinq passagers de cabine (2) et les autres dans l'entrepont.

(1) Quelques chroniqueurs prétendent que ce voyage se fit en vingt jours.—E. R.

(2) Le prix du passage était de £20.—E. R.

La cargaison, assez mince, se composait de mâts et d'une certaine quantité de curiosités indigènes.

* * *

Si ces faits et ces chiffres sont indiscutables—et je maintiens qu'ils le sont—le *Royal William* laisse bien loin derrière lui la tentative du *Sirius* et du *Great Western* qui a semblé émerveiller le monde. Le premier, il a vogué sur l'océan, et puisque c'est là un événement digne d'attention, les annales de l'histoire doivent le consigner et en donner crédit à notre jeune pays.

La gloire de la métropole ne saurait être amoindrie parce qu'il est arrivé à l'une de ses colonies de l'avoir devancée dans une grande et heureuse expérience. Les lauriers qu'elle a conquis sur d'autres théâtres sont assez nombreux pour qu'elle n'ait point à envier l'honneur que nous revendiquons d'avoir jeté les premiers, sur l'immensité de l'océan, un bateau mû par la seule force de la vapeur.

* * *

Si, à l'étranger, l'on a ignoré systématiquement le premier voyage transatlantique accompli par le *Royal William*, ici, au Canada, il a circulé des versions bien distinctes et souvent inexactes sur la carrière fournie par ce vaisseau, sur la date de sa construction, sur les chantiers d'où il a été lancé.

Pour ne citer que quelques exemples, des publicistes d'Ontario ont assigné la ville de Trois-Rivières pour lieu de construction du *Royal William*; d'autres le font sortir des chantiers de Sillery, etc., etc.

Ce sont là autant d'inexactitudes que je crois convenable de relever dans l'intérêt de la vérité historique.

Cette tâche est, du reste, d'autant plus facile que la construction du *Royal William* remonte à une époque relativement peu reculée et que l'on compte encore au milieu de nous des contemporains de cet âge pour rétablir les faits sous leur vrai jour. (1)

(1) Je fais ici allusion à M. J.E. Gingras, ancien membre du Conseil Législatif de Québec et ancien constructeur de navires, qui porte gaillardement ses quatre-vingt cinq ans.

M. Gingras a travaillé à la construction du vaisseau qui fait le sujet de cette notice et je tiens de lui la plupart des renseignements que j'apporte ici.—E. R.

C'est du chantier de M. John S. Campbell, (1) situé à un quart de mille de l'Anse des Mers, au Cap Blanc, que fut lancé, le vingt-sept avril 1831, le *Royal William*.

La mise à l'eau de ce navire donna lieu à une imposante cérémonie et le Gouverneur de l'époque, lord Aylmer, qui y assistait, le baptisa lui-même du nom de *Royal William* en l'honneur du roi d'Angleterre.

* *
*

Ce fut une compagnie—la *Quebec and Halifax Steam Navigation*—qui se chargea de la construction de ce vaisseau, sous la direction de M. Robert Black, de Québec, qui en fournit les plans et devis. (2)

Cent cinquante à deux cents ouvriers furent employés à cette entreprise.

Le vaisseau québécois avait des dimensions fort respectables.

La longueur de la quille représentait cent quarante-six pieds et la longueur du pont cent soixante-seize pieds. La largeur des baux était de quarante quatre pieds et la cale mesurait en profondeur dix-sept pieds et neuf pouces.

Il jaugeait 1370 tonneaux.

Quoique son aménagement intérieur ne fût point à la hauteur de celui des steamers qui circulent aujourd'hui sur nos mers, il n'en présentait pas moins tout le confort désirable. Ainsi il était pourvu d'une spacieuse salle à dîner, d'un salon et d'un certain nombre de cabines où l'on pouvait installer commodément une cinquantaine de lits.

On estime que ce vaisseau coûta à la compagnie £16,000. (3).

* *
*

C'est le 24 août 1831 que le *Royal William*, mis à flot quelques mois auparavant, entreprit son premier voyage. Ses propriétaires le destinaient à faire le service entre les villes de Québec et d'Hali-

(1) Devenu plus tard le chantier Dinning.—E. R.

(2) .—D'après M. Isidore Lebrun, dans son *Tableau Statistique des Deux Canadas*, la compagnie fut subventionnée partiellement par le gouvernement. On souscrivit ensuite à Québec, à Montréal, à Miramichi et à Halifax, 569 actions qui devaient rapporter 14,225 livres sterling, mais que l'on ne réalisa qu'en partie.—E. R.

(3) M. Gingras en porte le prix à £20,000, mais il comprend dans son estimation les bouilloires et les engins que l'on adapta au vaisseau.

Après sa mise à l'eau, le *Royal William* avait été immédiatement conduit à Montréal pour y recevoir ses machines.—E. R.

fax, avec un certain nombre d'arrêts aux ports échelonnés sur ce grand parcours.

Ce premier voyage, comme ceux qui suivirent, s'accomplit dans de bonnes conditions, mais au point de vue pécuniaire, l'entreprise fut un fiasco. Le trafic n'était pas assez considérable pour compenser les frais encourus. Le découragement s'empara bientôt des propriétaires et, en 1833, on se débarrassa du vaisseau en le vendant à un armateur anglais.

Le nouvel acquéreur, M. Joseph Somes, constructeur de vaisseaux de Radcliff, fit passer le *Royal William* en Angleterre et l'utilisa en lui faisant faire deux voyages au Portugal.

Il est probable que M. Somes ne fit point fortune avec sa nouvelle acquisition, car, au bout d'un an, en septembre 1834, il s'en défait et la vend au gouvernement espagnol.

En changeant de mains, le *Royal William*—dont la carrière avait été jusque-là bien accidentée—changea de nom. Les Espagnols l'appelèrent *Ysabella Segunda* en l'honneur de leur reine, puis le montèrent en navire de guerre.

Le *Royal William* ne leur rendit point de longs services. Dès 1837 ou 1838 sa coque était condamnée et il fut reconnu impropre pour le service militaire. On le débarrassa en conséquence de ses engins et de son outillage et le tout passa à un autre vaisseau.

* * *

Voilà—si je ne me fais pas illusion—les renseignements les plus complets et les plus exacts que l'on puisse fournir sur le premier navire à vapeur qui ait fendu les flots bleus de l'Atlantique et qui soit sorti des chantiers de construction de Québec.

Ces renseignements, je les ai puisés un peu partout et je crois être en mesure d'en garantir l'authenticité.

Ils n'ont peut-être pas un intérêt majeur pour nos compatriotes qui, la plupart, connaissent ces faits ; mais lors même qu'ils ne serviraient qu'à éveiller l'attention des historiens étrangers qui ont semblé ignorer l'existence du *Royal William*, ce travail aurait encore son à propos et son utilité.

Il importait, d'un autre côté, d'empêcher que l'on ne confondit davantage le vaisseau canadien qui fait le sujet de cette notice, avec un autre navire portant le même nom, mais celui-là construit en Angleterre. Le *Royal William*, second du nom, bâti dans les chantiers de Liverpool, ne s'aventura sur l'océan qu'en juillet 1838.

EUGÈNE ROUILLARD.

CONVENTION DE NASHUA. (1)

(Extrait du rapport fait le 27 septembre 1888 à l'assemblée tenue dans la grande salle du Collège St-Viateur, Bourbonnais.)

La Convention Canadienne à Nashua, fut la plus grande assemblée en ce genre qu'on ait jamais vue aux États-Unis comme affirmation nationale. Environ 800 délégués, au nombre desquels on comptait plus de 60 prêtres, tant de l'Ouest que de l'Est étaient présents.

J'aurais voulu voir là tous les Canadiens qui sont dans cette grande République. C'était impossible. Je voudrais au moins que ma voix fût assez puissante pour se faire entendre par eux tous, et leur dire tout ce que nous avons entendu et tout ce que nous avons vu à Nashua. Là-bas tout était théorie, ici doit être la pratique. Une théorie sans pratique reste lettre morte.

À nous donc de mettre en pratique les résolutions de nos Conventions, si nous ne voulons pas qu'elles se tiennent inutilement et qu'elles tombent en désuétude.

Qu'il était beau de voir des laïques, occupant un rang distingué dans la société, s'unir à leur clergé, et mûs par les mêmes sentiments religieux et patriotiques mettre leurs talents et leur éloquence au profit de la cause nationale avec un zèle admirable !

De tous les centres canadiens de l'Ouest le nôtre est peut-être le plus important. Il y a ici neuf paroisses canadiennes ; et pour les diriger, des prêtres canadiens, vos amis les plus sincèrement dévoués, qui veulent et désirent faire de vous un peuple distingué entre toutes les autres nations, un peuple religieux et prospère, et qui travaillent sans cesse à la conservation de votre foi, de votre langue, de vos institutions et de votre nationalité. L'union du peuple canadien avec son clergé fait sa gloire et sa force.

Notre ami Charles Thibault a dit très spirituellement que

(1) Voir *Résumé des Travaux de la Convention Générale Canadienne* tenue à Nashua, New-Hampshire, les 26 et 27 juin, 1888.

« chaque Canadien quittant son pays pour les États-Unis a emporté quelques gouttes des eaux du St-Laurent, (souvenirs de la mère-patrie) qu'il a mêlées aux eaux de cette République, où notre barque vogua d'une marche triomphale à travers les récifs et les brisants ; souvent agitée et ballottée par les vents tumultueux de tant de doctrines différentes elle ne peut périr. » Périrent ceux qui se jettent par dessus bord, reniant leur foi et leur nationalité.

Il n'y a peut-être pas un centre canadien dans l'Ouest où les souvenirs et les traditions de la mère-patrie se soient mieux conservés que dans le nôtre ; et sans vouloir déprécier aucune autre localité, la paroisse qui a le mieux conservé les traditions du Canada, c'est la grande et bonne paroisse de Bourbonnais. C'est là que nous trouvons le plus de compatriotes franchement canadiens et franchement catholiques, grâce sans doute à son digne curé, à ses grandes institutions, son collègue et son couvent.

Sur la mer de Galilée la barque où étaient Jésus et ses disciples est assaillie par une violente tempête. Les vagues en furie la font rouler et menacent du naufrage. Jésus dormait—les disciples effrayés l'éveillent en criant : *Salva nos, perimus*. « Sauvez-nous nous périssons ! » Jésus se leva, commanda aux vents et à la mer, et il se fit un grand calme.

Notre barque ne peut périr parce que Jésus y est. Et au fort de la tempête poussons ce cri de détresse : *Salva nos, perimus*, et le calme se fera.

Nous paraissions jouir maintenant de ce calme ; il nous semble que les tempêtes sont passées et que notre avenir est assuré. Ne nous endormons point dans une sécurité parfaite et permanente, des dangers nous menacent sans cesse. C'est pourquoi nous nous unissons de temps en temps en Conventions nationales afin de pourvoir aux moyens de conserver notre autonomie nationale.

La première séance de cette convention fut consacrée à la vérification de nos lettres de créance et à l'appel des délégués. Après quoi on procéda à l'élection de ses officiers. L'hon. L.-J. Martel, membre du parlement pour l'État du Maine, fut élu président ; M. E.-R. Dufresne, du *Canadien* de St-Paul, Minnesota, 1er vice-président ; M. le Dr Omer Larue, 2me vice-président ; M. Emile H. Tardivel, fut élu secrétaire ; MM. J. Richard et J. Rouillard, secrétaires-adjoints ; le vénérable M. J. Goiffon, martyr vivant de la foi, aumônier.

Un vote de remerciement et de félicitation fut présenté au comité

exécutif qui avait organisé et conduit avec tant d'intelligence et de succès les préliminaires de ce congrès. Une lettre d'excuse et de bienveillance de la part du président des États-Unis fut lue par M. le major Malette. On présenta ensuite une adresse de bienséance au maire de Nashua. Des télégrammes furent envoyés à Sa Sainteté Léon XIII, à leurs Éminences les Cardinaux Gibbons et Taschereau, et la séance fut ajournée.

A la seconde séance commencèrent à proprement parler les travaux de la Convention.

Il fut d'abord réglé et résolu que deux orateurs, désignés d'avance, parleraient environ vingt minutes sur chacune des principales questions, et dix minutes seraient allouées à tout autre délégué qui voudrait faire quelques remarques sur ces mêmes questions. Il est impossible de rapporter ici tout ce que nous avons entendu à Nashua ; mais je crois avoir résumé dans quelques réflexions pratiques ce qui a été dit à cette Convention et aux Conventions précédentes sur les questions les plus importantes qui reviennent à peu près toujours les mêmes.

Le premier acte de cette assemblée nationale a été une profession de foi, et un acte de soumission à l'Église :

“ Considérant que l'élément canadien-français des États-Unis est pour la première fois représenté tout entier dans cette convention, il est résolu que la nationalité canadienne française des États-Unis assemblée en convention générale à Nashua, N.-H., fait profession de foi solennelle dans tous les enseignements de l'Église catholique et de soumission absolue à l'autorité du Saint-Père et de NN. SS. les Évêques.”

ALLIANCE NATIONALE—BUREAU CENTRAL D'INFORMATION—BUREAU DE PERMANENCE. Ces trois questions peuvent se réduire à une seule. M. E.-H. Tardivel a insisté sur la création de l'Alliance nationale. “ Quant à cette Alliance,” a-t-il dit, “ on en parle depuis huit ans ; il faut enfin en venir à une conclusion ; il faut en faire l'essai.” Il fut suggéré d'envoyer un délégué spécial dans les principaux centres canadiens pour en jeter les bases, en établir les conditions et en faire connaître les avantages. Il faudra sans doute de l'argent, mais ce sera de l'argent placé à intérêt ou en dépôt dont vous bénéficierez, comme il en est des Forestiers catholiques. De là un bureau central d'informations qui pourra être en même temps le bureau de permanence auquel les membres de l'alliance nationale pourront avoir recours au besoin. De là résulte la nécessité de

conventions d'État où sera discutée l'opportunité de faire partie de cette alliance nationale, et dans lesquelles aussi on s'occupera de nos intérêts locaux. Mais tout devra être provisoire et à l'état d'essai.

Le bureau central d'informations aura aussi pour but de donner des informations à nos frères du Canada qui, désirant venir en ce pays pour s'y fixer ou y faire un peu d'argent pendant un certain temps, s'adresseront à ce bureau, indiquant en même temps à quel genre d'ouvrage ou d'industrie ils peuvent et désirent se livrer. D'autre part, toutes personnes ou compagnies qui auront besoin d'employés pour tel ou tel genre d'industrie pourront également s'adresser à ce bureau. Par ce moyen on épargnera beaucoup de dépenses qu'il faut faire et qui se font généralement en voyages et en pensions avant de trouver une position. Grand est le nombre de ceux qui sont déçus dans leurs espérances. A notre retour de Nashua, dans les chars où nous étions se trouvait une femme avec ses cinq enfants, d'une apparence pauvre; elle était venue d'en bas de Québec à Manchester pour y chercher de l'ouvrage; n'en trouvant point, elle s'en retournait, quitte pour les dépenses d'un si long voyage.

Il ne serait pas hors de propos qu'il y eût un bureau central d'information dans chaque État.

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS.—Cette question a été renvoyée au comité des résolutions auquel appartenait M. Gélino, nommé à cet effet par M. Létourneau. Si j'ai bien compris, c'était l'intention de la délégation d'unir toutes les sociétés de même dénomination sur des bases analogues et avec même constitution. Cette question a été rejetée. Les intérêts et les besoins de l'Est et de l'Ouest ne sont pas les mêmes.

QUESTION SCOLAIRE.—Plusieurs délégués ont pris la parole sur sur cette question, entr'autres M. l'abbé Brouillet et M. le Dr Omer Larue. Cette question est certainement la plus importante pour nous. C'est une question de vie ou de mort pour la nationalité canadienne aux États-Unis. L'éducation est la base de l'édifice social et religieux pour tout peuple, et pour un peuple catholique l'éducation est la connaissance de Dieu, la connaissance de ses devoirs envers son prochain. La connaissance de Dieu est la première des sciences, et cette science est bannie des écoles telles qu'elles sont établies dans cette république-ci.

Pour vous, Canadiens et Catholiques, il est de la plus haute im-

portance de faire donner à vos enfants une éducation chrétienne avant tout, si vous voulez qu'ils conservent les traditions nationales et restent catholiques. N'oubliez pas qu'en confiant vos enfants à des maîtres non catholiques vous les exposez à l'apostasie. Dans ces écoles sans Dieu on commence par être indifférent en matière de religion, on en vient à oublier ses devoirs envers Dieu, à mépriser les enseignements de l'Église qui nous prêche une doctrine trop rigoureuse, finalement on devient protestant ; et du protestantisme on passe à l'infidélité. On ne devient pas protestant du matin au soir ; c'est l'ouvrage du temps. Si vos enfants se trouvent habituellement dans un milieu protestant, s'il ne respirent qu'une atmosphère protestante comment pourront-ils se défendre de l'influence secrète que leurs guides et même leurs compagnons protestants à l'école exercent sur leurs cœurs, et puis quelquefois un mot contre la foi lancé imprudemment (peut-être un peu à dessein,) de la part du maître, un mot qui n'a pas l'air malin du tout, mais qui fait sa marque dans le cœur de vos enfants. Le cœur de l'enfant est comme une cire molle, il est susceptible de recevoir toutes les impressions. On s'habitue à cette vie et sans s'en douter on devient peu à peu indifférent. Le protestantisme s'infiltré goutte à goutte dans l'âme de vos enfants. On finit par s'en apercevoir ; on verse bien des larmes alors, on déplore ce malheur, mais il est trop tard. Votre enfant a perdu la foi. Nous constatons avec une peine bien amère que plusieurs de nos compatriotes sont imbus de principes protestants.

De la perte de la foi résulte la négation de Dieu. On devient infidèle. Parmi toutes les nations qui sont aux États-Unis, on les compte par millions ceux qui ont abandonné leur religion et renié leur Dieu. Au lieu de ne compter que dix millions de Catholiques, on devrait en compter 25 à 30 millions. D'où viennent ces déplorables défections ? Elles viennent généralement et en premier lieu des écoles publiques, écoles sans Dieu, où l'on ne donne qu'une instruction matérielle.

Il n'y a pas que nous à déplorer ce malheur ; nos frères séparés le déplorent avec nous ; leurs temples deviennent déserts, et se vendent à l'encan. Combien est grand le nombre de ceux qui n'ont plus foi au culte extérieur de Dieu ! Grand aussi est le nombre de ceux qui ne croient plus à la nécessité du baptême. On devient infidèle, on s'en va au paganisme. L'avenir de ce pays paraît bien sombre. On peut déjà prévoir que toutes les nations qui s'y trouvent se

diviseront en deux camps : les catholiques et les païens ; et malheureusement le nombre des païens sera le plus grand. Voulons-nous rester catholiques, voulons-nous éviter d'être engloutis dans ce gouffre béant, rallions-nous à la voix de nos pasteurs qui nous avertissent du danger, acceptons et pratiquons les enseignements de notre Église ; soyons fidèles à notre passé, fidèles à notre drapeau fidèles à notre foi, fidèles à notre Dieu. Que ce soit toujours pour nous un devoir sacré de rester ce que nous sommes, Canadiens et Catholiques ; et nous resterons Canadiens et Catholiques par l'école de notre église.

On a insisté fortement à Nashua que c'était pour nous tous un devoir rigoureux de faire donner à vos enfants une éducation catholique, en conséquence d'avoir nos écoles paroissiales indépendantes. Dieu vous a confié ces enfants pour en faire de bons chrétiens, et c'est à vous qu'il les a confiés et non à l'État, ni à aucun officier de l'État, fût-il le plus haut placé, et c'est à vous qu'il en demandera compte et non à l'État.

Pensez-vous que les Américains vous mépriseront parce que vous aurez reçu une éducation catholique ? Détrompez-vous ; c'est tout le contraire qui arrivera. Ils vous estimeront davantage et mettront en vous leur confiance de préférence à d'autres, car ils savent très-bien que notre religion fait des gens honnêtes.

Mais on nous dira : il en coûte pour établir et soutenir des écoles indépendantes. C'est vrai, mais les grandes œuvres demandent de grands sacrifices ; et si vous aimez vos enfants comme vous devez les aimer, imposez-vous ces sacrifices pour leur transmettre l'héritage sacré que nous ont légué nos pères : une éducation catholique et canadienne. Et dans cette tâche vous verrez partout et toujours vos pasteurs prendre l'initiative ; à vous de leur venir en aide et de seconder leurs efforts.

Vous ferez aussi cette objection : avec nos écoles catholiques il nous faut payer pour les écoles publiques, c'est onéreux. C'est vrai encore ; il est reconnu que la loi de l'école est une loi injuste, mais c'est une loi établie, et c'est votre devoir de vous soumettre ; mais vous avez le devoir et le droit de réclamer. Obéissez à la loi et payez, et en payant, protestez. L'Américain aime la loyauté et l'indépendance ; à force de protestations on finira par reconnaître nos droits et on nous rendra justice.

Le temps n'est peut-être pas éloigné où le gouvernement donnera notre part des taxes et des octrois pour nos écoles catholiques, nous

laissant le droit de nous instruire selon les principes de notre foi.

Les évêques de ce pays et quelques communautés religieuses s'occupent de cette question. Ce travail se fait lentement, mais c'est peut-être le plus sûr moyen d'arriver à un bon résultat. J'ai demandé à Nashua si aucune pétition n'avait été faite à NN. SS. les évêques des États-Unis, les suppliant de vouloir bien s'occuper de cette question auprès du gouvernement. On m'a répondu que les délégués de la Convention de Rutland en 1886 avaient présenté une requête dans ce sens. NN. SS. les Évêques s'en occupent, il n'y a pas de doute ; et la solution de cette importante question viendra en son temps.

L'école doit être la continuation de l'éducation commencée et donnée sur les genoux de la mère chrétienne au foyer domestique. Faut-il qu'une école athée vienne en détruire les fruits, et faire croire qu'on ne peut s'instruire si à l'école on donne des leçons de morale et de doctrine ! Tel maître, telle école ; telle école, tels élèves. Si les maîtres et maîtresses sont protestants vous ne devez vous attendre qu'à une destruction morale et religieuse pour la plupart de vos enfants. (Une maîtresse protestante au milieu d'enfants catholiques me représente une cane qui conduit des petits poulets ; elle les mène à la rivière et les noie tous.) Si les maîtres sont catholiques, vos enfants, passant des bras de leurs mères à l'école, n'y verront qu'une transition naturelle pour y puiser une plus haute éducation, et respireront à la même atmosphère catholique qu'au foyer domestique, avec chance de cent contre un de conserver les bons principes reçus dès leur bas âge.

A l'école la religion doit tenir le premier rang. Loin de nuire, les principes religieux doivent maintenir les élèves dans un ordre moral et accélérer leurs progrès. Après la religion peut venir l'étude de la langue anglaise, c'est la langue du pays, c'est la langue des affaires.

En troisième lieu la langue française, c'est la langue de notre religion, c'est la langue de nos pères, c'est la langue de la famille.

Et enfin viennent les connaissances utiles et propres à former des sujets pour l'Église et la patrie. Il est reconnu et admis que des écoles sur le même pied, les unes tenues par des maîtres catholiques et les autres par des protestants, celles tenues par les catholiques ne sont certainement pas inférieures aux écoles protestantes, et celles tenues par les Frères et les Sœurs leur sont supérieures.

F.-X. CH., C. S. V.

(A suivre.)

ROSE MARIE

CHAPITRE IX.

PROJETS DE MARIAGE.

A la mémorable bataille de Balaklava, le général de Romarin, attaché à l'état-major de l'Armée de l'Est, fut frappé d'une balle en pleine poitrine. Il dut son salut à une grande médaille d'or, de l'Immaculée Conception, ou *médaille miraculeuse*, que lui avait envoyée sa petite-fille, avec prière instante de la porter avec confiance. Le trou fait par la balle dans l'uniforme fut couvert par la grande croix de la Légion d'honneur, que l'empereur lui envoya dès qu'il eut connaissance de ce qui s'était passé.

Grand'maman à son tour s'en montra fière au possible, et en parla même à satiété à quiconque la visitait. Elle ne doutait pas que M. de Romarin ne devint maréchal de France et duc de la Tchernaya. Quelle ne fut donc pas sa joie, lorsque, peu de mois plus tard, M. Dashon reçut une lettre de l'autre grand-papa, lui annonçant que, dans sa sollicitude pour l'honneur des deux familles, il avait cherché autour de lui et venait de trouver pour Rose Marie un *parti*, mais un *parti* insigne dans les deux hémisphères, un jeune vicomte de Floréal, appartenant par sa mère à la plus haute noblesse de France, et allié par son père à la famille de madame de Romarin. Beau physique, intelligence d'élite, cœur aussi tendre que brave, le jeune vicomte réunissait en sa personne tous les avantages imaginables.

M. Dashon n'hésita pas, après avoir tenu conseil avec madame Dashon, de répondre en invitant le jeune homme à leur faire une visite.

Rose Marie allait accomplir sa dix-huitième année ; son éducation était complète ; il était temps de la produire dans le monde ; madame Dashon résolut de le faire à l'occasion de son jour de naissance, et de n'épargner en cette circonstance rien absolument de ce qui pourrait donner de l'éclat à la fête. Ce qui devait néanmoins

lui conférer plus d'intérêt que tout le reste, ce fut la présence inattendue du vicomte de Floréal.

Le matin même du nouvel an, une voiture s'arrêta devant la résidence de M. Dashon, un jeune homme à mine distinguée en sortit et remit au laquais qui se présenta, sa carte avec une boîte et deux lettres ; l'une d'elles était pour M. Dashon, l'autre ainsi que la boîte, pour Rose Marie. La carte portait le nom du Colonel Vicomte de Floréal ; c'était lui en effet qui était débarqué tard la veille au soir, et les journaux du matin annonçaient que parmi les passagers se trouvait le vicomte de Floréal chargé d'un message extraordinaire pour l'ambassadeur français à Washington.

Il est difficile de s'imaginer la surprise et l'ivresse qui s'empara de la jeune fille, lorsque grand-papa Dashon l'informa, d'après sa lettre, que la boîte renfermait un cadeau de noces, don de Sa Majesté l'Impératrice Eugénie. Rien ne pouvait mieux montrer le rôle important que la future vicomtesse, plus tard marquise de Floréal, était appelée à jouer un jour à la cour impériale, et grand-papa Romarin ne manquait pas d'insister dans sa lettre, sur la haute signification de ce présent. Quant à sa valeur intrinsèque aussi bien qu'artistique, il suffisait de le voir pour s'assurer qu'il était digne en tout point de la donatrice.

Huit jours plus tard le train express de la ligne Camden et Amboy s'avancait à grande vitesse vers New-Jersey ; une jeune personne d'une apparence tout à fait distinguée, occupait à elle seule un siège, et remplissait encore, des objets à son usage, le siège voisin dont elle avait renversé le dossier à cet effet ; elle lisait attentivement, puis, de temps en temps, s'arrêtait pour regarder le paysage d'hiver, si grandiose dans sa monotonie.

Les deux sièges en face, tournés également l'un vers l'autre, étaient occupés, l'un par deux messieurs, l'autre par une dame et une enfant. Nos lecteurs auraient facilement reconnu dans l'un des messieurs le comte Wissen ; l'autre était plus jeune et avait toute l'apparence d'un officier français. La dame adressait la parole à l'enfant en allemand, mais elle s'exprimait fort élégamment en français chaque fois qu'elle prenait part à la conversation des deux messieurs.

Au bout de quelque temps la conversation commençait à languir, quand le comte Wissen, se tournant vers son voisin, lui dit : " Eh bien, M. le colonel, que pensez-vous des mœurs américaines ? Serait-ce conforme à l'étiquette chez vous de laisser une jeune personne

comme celle qui est en face de nous, voyager seule, sans protecteur apparent ?”

“ Ma foi, M. le comte, je vous avoue que c'est une coutume que je ne saurais admirer ; du reste, je puis à peine m'imaginer qu'elle existe dans la haute société ; évidemment donc, malgré son air étonnamment distingué, cette personne n'appartient qu'à la famille de quelque riche parvenu.”

“ C'est en cela que vous vous trompez, M. le colonel, permettez-moi de vous le dire ; vous ne venez que d'arriver dans ce pays et ne sauriez, par conséquent en avoir étudié les usages ; mais je crois pouvoir vous assurer que si l'on me disait que cette jeune demoiselle est fille d'un sénateur, cela ne m'étonnerait nullement, et (entre parenthèse) il pourrait très bien se faire qu'elle comprenne le français à la perfection, et dans ce cas jugez de votre imprudence. Si cette enfant est seule, ma parole d'honneur, c'est que ses parents la jugent parfaitement capable de voyager de la sorte et que personne en ce pays, malgré la dépravation générale des mœurs, ne serait tenté même de lui offrir la moindre insulte.”

“ Que dites-vous là ? vous m'alarmez ; mais non, elle est impassible comme une statue de marbre, et ne songe qu'à son livre et à son voyage. Du reste, j'avoue qu'elle ne m'a pas semblé être totalement sans protection ; car depuis notre départ de Washington jusqu'à ce moment, elle ne nous a pas quittés un instant, bien que nous ayons dû changer de char plusieurs fois. Toujours est-il que je serais au désespoir si elle avait compris ma remarque, qui, je l'avoue de grand cœur, était imprudente et même sotté.”

Le profond silence qui succéda à ce dialogue ne fut rompu que lorsqu'on fut arrivé à la station d'Amboy. Là le comte crut définitivement devoir offrir son assistance à la jeune personne ; mais prompte comme l'éclair, elle avait déjà disparu et pris sa place dans le bateau traversier.

A leur arrivée au quai de New-York, le comte crut encore qu'il lui incombait de veiller à ce qu'il ne lui arrivât aucun mal dans cette foule compacte ; mais déjà un laquais en grande livrée était là pour recevoir son petit porte-manteau, puis lui frayer un passage et la diriger en toute sûreté vers une voiture privée, de grande magnificence, qui l'attendait.

La singularité de ce détail avait excité à un haut point la curiosité de tout le groupe qui s'était trouvé réuni dans les chars ; le comte avait offert le bras à la dame et le jeune monsieur, prenant

l'enfant par la main, s'attachait à leurs pas. Ils eurent donc tous la satisfaction, autant que la nuit tombante le permettait, d'être témoins de ce qui se passa lorsqu'on atteignit la voiture. Contentons-nous de mentionner ce qu'ils entendirent, prononcé du meilleur accent parisien.

“ Que vous êtes donc aimable, ma chère Grace, de vous être ainsi dérangée par amour par moi ! ”

“ Ne dites pas cela, chère amie, je suis trop heureuse de vous voir, et je ne compte pour rien la fatigue du voyage. ”

Si l'on pense que Grace Atherton raconta à Rose Marie Dashon ce qui s'était passé dans les chars, on se trompe grandement ; elle était trop sensée pour le faire. Quant aux réflexions que fit à ce sujet le vicomte de Floréal et aux expressions de remords de conscience qu'il adressa ce soir-là au comte Wissen, il est facile de se les imaginer.

Le lendemain, le comte Wissen présenta son jeune ami à la famille Dashon et fut témoin de sa première entrevue avec Rose Marie en présence du vieux couple. Tout se passa avec une dignité mêlée de beaucoup de cordialité et l'impression réciproque fut excellente. Grand-papa Dashon était au comble de la joie, et quant à grand-maman, son enthousiasme tenait du délire.

La grande fête qu'on préparait depuis de longs mois fut célébrée avec une pompe toute princière ; l'élite de la société new-yorkaise s'y trouva et rien ne manqua à la splendeur déployée en cette circonstance. Le comte Wissen ne put s'y trouver ; des affaires pressantes l'avaient appelé à Washington ce jour-là même, et il avait chargé le vicomte de présenter ses excuses et ses regrets.

Quelques jours plus tard, ce dernier vint avec grande solennité demander à M. et à Mme Dashon la main de leur petite-fille. Ayant reçu une réponse affirmative, il écrivit à Mlle Dashon (il ignorait encore son nom de baptême), la lettre la plus tendre et la plus fervente imaginable. Le même jour il reçut la réponse suivante qui malgré son laconisme, le mit au comble du bonheur :

M. le Colonel et Vicomte,

Le choix de mes parents est pour moi l'expression de la volonté de Dieu. Devant cette volonté adorable je m'incline humble et soumise. Priez pour moi ; je vais, ce soir même, entrer en retraite ; vous ferez de votre côté, je n'en doute pas, ce qui sera de nature à attirer les bénédictions de Dieu sur notre union.

ROSE MARIE.

Le temps pressait ; le congé du jeune vicomte allait expirer dans un mois ; il lui fallait absolument s'embarquer pour la France dès le samedi suivant ; six jours, c'est tout ce qu'il lui restait à passer à New-York ; la cérémonie fut fixée pour samedi matin ; ce jour-là, à midi, le vapeur lèvera l'ancre ; grand-papa et grand'maman accompagneront en France le jeune couple, et y passeront six mois ou davantage.

Rose Marie se hâta d'écrire à M. Atherton et à l'inviter à la cérémonie avec toute sa famille, mais sans miséricorde il fallait que Grace n'y manquât pas.

Le soin des autres préparatifs ne lui prit que quelques heures, et dès le soir du même jour elle occupait une cellule au couvent, tout près de la chapelle, et commençait sa retraite.

Elle la fit avec ferveur ; elle déplora dans l'amertume de son âme ses fautes passées (selon toute apparence, elles ne devaient pas être bien graves) ; elle versa bien des larmes aux pieds de son crucifix et dans le tribunal de la pénitence. Puis elle examina avec soin, sous l'œil de Dieu et avec l'aide de son guide spirituel, si elle n'était pas plutôt appelée à embrasser la vie religieuse. La réponse du ciel fut précise, convaincante : Dieu l'appelait à se sanctifier dans le monde, en y faisant toutes les bonnes œuvres que sa fortune lui permettrait de faire.

Ce point réglé, il ne restait plus qu'à prendre les mesures les plus efficaces pour accomplir ses devoirs de femme chrétienne, d'épouse, de mère, etc. Le tout se fit avec une précision remarquable, car il s'agissait d'un problème à résoudre, d'une importance bien autrement grande que tous ceux que notre mathématicienne avait résolus jusque là, dans les hauteurs sublimes du calcul infinitésimal ou de la mécanique céleste.

Le jour fixé vint, Grace Atherton était arrivée au couvent la veille au soir ; mais elle avait résisté au vif désir de voir son amie, de peur de la distraire et la faire descendre trop tôt (comme elle disait) de son Thabor.

A six heures du matin, sans le 3 février, elles se trouvèrent agenouillées à quelques pas l'une de l'autre, tout absorbées dans leur dévotion ; puis elles reçurent toutes deux la sainte communion et firent leur action de grâces sans se laisser distraire par aucune autre pensée.

Au sortir de la chapelle elles tombèrent dans les bras l'une de l'autre et pleurèrent pendant quelques minutes à chaudes larmes.

“ Et votre maman ? ” demanda Rose Marie.

“ Elle est en ville ; elle sera présente à la cérémonie, ainsi que papa.”

“ C'est trop de bonté de leur part, et Bessie ? ”

“ Elle y sera également.”

Les embrassements recommencèrent ainsi que les larmes. Néanmoins, Rose Marie était calme, même grave ; cette jeune fille de dix-huit ans comprenait à merveille tout ce qu'il y a de solennel et de sérieux et de responsabilité redoutable dans le saint état du mariage. Elle n'était pas triste pourtant, loin de là. L'avenir, sans doute, lui était caché ; peut-être y trouverait-elle plus d'épines que de fleurs ; mais cet avenir, cette vie mortelle est bien courte et pourvu qu'on y fasse toujours la sainte volonté de Dieu, tout sera bien, et une éternité de bonheur infini nous attend. Qui pourrait être triste après une bonne retraite ?

La voiture les attendait depuis une demi-heure à la porte. Les adieux qu'on fit aux bonnes religieuses furent tendres et touchants ; ils furent courts nécessairement, car il était sept heures, il faudra près d'une demi-heure pour se rendre en ville, et la cérémonie devait avoir lieu à la cathédrale à neuf heures précises.

CHAPITRE X.

UN DÉNOUEMENT IMPRÉVU.

Quel contraste entre le calme céleste du couvent que les deux amies quittaient à regret et l'excitation fiévreuse qu'elles trouvèrent en arrivant au terme de leur court voyage. Mme Dashon les reçut avec des jérémiades :

“ Cette enfant est incorrigible ; elle a pris six jours pour dire ses prières et il ne lui reste plus qu'une demi-heure pour faire sa toilette de noces ! ”

“ Chère grand'maman, soyez sans inquiétude ; je serai prête et au delà, ” dit Rose Marie en l'embrassant avec une émotion visible. Pauvre grand'maman, se disait-elle, qu'elle est loin de comprendre qu'une seule chose est nécessaire !

La toilette était prête, Louise avait songé à tout ; en moins d'une demi-heure la jeune fiancée reparut pour se faire inspecter par grand'maman. Un cri d'admiration échappa à la poitrine de Mme

Dashon ; une vision céleste ne l'eût pas ravie davantage. Des pieds à la tête tout était parfait au point que la bonne dame fut tentée de se prosterner devant cet ange de beauté.

Rose Marie sourit et présenta son front au baiser maternel.

La pauvre enfant, debout depuis *cinq* heures n'avait pu encore prendre une seule bouchée ; elle ne s'était pas senti le moindre appétit ; mais la fatigue allait venir, il fallait s'y préparer. Rose Marie se laissa donc persuader d'accepter une tasse de café et en une minute la tasse était prête sur la table de sa chambre à coucher.

Plusieurs des hôtes invités venaient d'arriver, le docteur Mannikin des premiers en qualité de médecin de la famille ; c'est même lui qui avait prescrit la tasse de café. La famille Atherton entrait dans ce moment, puis on annonça M. le vicomte de Floréal.

Rose Marie se hâta d'aller saluer grand-papa, qui sortait en ce moment de sa chambre, appuyé sur le bras du docteur ; la goutte le faisait encore souffrir, il en avait eu une attaque violente la veille même ; mais on espérait que le voyage d'Europe lui ferait grand bien.

C'est le moment favorable pour Rose Marie d'aller prendre sa tasse de café ; elle disparaît donc sans qu'on s'en aperçoive, car tout le monde est occupé à accueillir les visiteurs.

" Il est temps de partir," dit Mme Dashon une minute plus tard ; ne faisons pas attendre plus longtemps Monseigneur, qui est encore à jeun ; le pauvre prélat ! Mais où donc est Rose Marie ? "

Miss Atherton part prompte comme l'éclair pour aller la chercher. En ouvrant la porte elle pousse un cri et tombe évanouie.

Tout le monde accourt—pour voir—Rose Marie—étendue sur le tapis de sa chambre à coucher—la face contre terre,—apparemment sans vie.

Une scène de confusion et de terreur indescriptibles s'ensuivit. Le docteur Varick fut un des premiers auprès du corps ; il tâta le pouls, appliqua le stéthoscope et déclara sans hésiter que la mort avait été instantanée : apoplexie foudroyante, résultat d'émotions trop vives. Le docteur Mannikin vint à son tour, et après mûr examen avoua qu'il ne comprenait rien à ce cas étrange et qu'il n'y voyait nul remède humain.

M. Dashon, en entendant cette décision des hommes de l'art, tomba évanoui dans les bras de M. Atherton et dut être porté sur son lit ; les médecins déclarèrent que c'était une attaque de paralysie du cerveau. Mme Dashon, folle de douleur, courait de l'un à l'autre

comme hors d'elle-même et remplissait la maison de ses cris déchirants.

Miss Atherton n'était restée évanouie que peu d'instants ; on l'avait transportée sur un canapé et sa mère avec sa sœur lui prodiguait tous ses soins. M. Atherton avait laissé M. Dashon entre les mains du docteur Mannikin. Le docteur Varick avait fait placer le corps de Rose Marie sur son lit et s'était laissé tomber dans un fauteuil, tout épuisé d'émotion. Louise était à genoux devant le lit, tenant la main de Rose Marie et sanglotant amèrement.

Et le pauvre vicomte, qu'était-il devenu pendant ce temps ? M. Atherton le rejoignit au salon d'attente ; il était comme pétrifié.

Le prenant doucement par le bras, M. Atherton le conduisit à la chambre mortuaire, lui suggérant tout le temps des paroles de consolation. A la vue du corps inanimé, le pauvre jeune homme allait tomber. M. Atherton eut peine à le soutenir et le ramena au salon où il le fit asseoir sur le canapé et lui procura des fortifiants.

Quand il fut suffisamment remis de son émotion, il se fit présenter à Mme Dashon, lui exprima ses regrets et sa vive reconnaissance et partit accompagné par le dévoué M. Atherton.

Dans l'intervalle plusieurs médecins étaient accourus à la demande de Mme Dashon. Une consultation eut lieu ; tous étaient d'accord que la vie était éteinte ; mais pas deux d'entre eux n'étaient du même avis lorsqu'il s'agit de dire quelle pouvait être la cause de cette mort si subite et si tragique.

L'un pensait que c'était un anévrisme du cœur ; un autre croyait que c'était l'effet d'une émotion trop forte pour le système nerveux si délicat de la défunte ; un troisième parlait de rupture d'un vaisseau interne ; un quatrième prononçait timidement le mot de—poison.

Tous demandèrent avec instance une autopsie ; mais le docteur Mannikin les avertit que jamais Mme Dashon ne consentirait à la permettre ; il ne la croyait, du reste, nullement nécessaire ; il était persuadé que cette mort n'était pas l'effet d'un agent toxique quelconque connu des hommes de science ; il raconta les faits tels qu'ils s'étaient passés, produisit la tasse que Louise avait mise en lieu de sûreté par son ordre, et qui contenait encore à peu près une cuillerée de café ; il prouva que n'importe quel poison violent, comme eût dû l'être celui qui aurait été capable de produire un effet si prompt, aurait causé des convulsions ou d'autres symptômes totalement absents dans le cas actuel ; mais que, du reste, l'analyse

du liquide contenu dans la tasse les satisferait tous, il en était sûr d'avance, qu'il n'y avait pas possibilité d'admettre là un cas d'empoisonnement. Il se rangeait finalement à l'avis de celui qui attribuait la mort à une émotion trop vive.

Il y eut alors un profond silence ; puis le docteur Varick proposa, malgré tout, une autopsie ; mais Mme Dashon déclara avec autorité que jamais elle ne permettrait qu'on touchât à son enfant.

“ Elle sera inhumée telle qu'elle est, ” s'écria-t-elle avec un accent indicible de douleur, “ dans sa toilette de fiancée, avec tous ses bijoux ; c'est la moindre chose que je puisse faire pour ma pauvre enfant. ”

Le lendemain les chimistes déclarèrent unanimement que l'analyse n'avait révélé aucune trace de poison dans la tasse, et le coroner signa un *permis* de procéder à l'inhumation.

Mme Dashon était trop atterrée du coup et trop préoccupée de l'état alarmant de son mari pour s'occuper par elle-même des funérailles ; mais elle donna des ordres si précis au sacristain de son église, et cet homme avait eu tant de vénération pour Mlle Dashon que rien absolument ne manqua pour rendre cette pompe funèbre plus magnifique que tout ce qu'on avait jamais vu jusque là dans la ville de New-York ; mais tout se fit sans bruit et par invitations privées, et comme les journaux reçurent la demande positive de n'en dire mot et que cette demande, pour chacun d'eux, était accompagnée d'un beau billet de banque, rien n'en transpira au dehors et tout se passa à la parfaite satisfaction de Mme Dashon, grande dame et magnifique jusque dans l'expression de sa douleur.

Mais il est clair qu'il ne fut pas même question de faire donner à Rose Marie des funérailles catholiques, ni de l'enterrer ailleurs que dans le splendide caveau que la famille possédait au cimetière de Greenwood. Le ministre de l'église épiscopaliennne vint réciter quelques prières et adressa des paroles de consolation à la famille affligée ; puis une cinquantaine de voitures princières accompagna le corps à sa dernière demeure.

Après un adieu suprême, le cercueil fut déposé dans le caveau, et les assistants se retirèrent chacun de son côté, quelques-uns d'entre eux méditant *peut-être* sur la vanité des choses humaines ; mais plusieurs cachant à peine leur joie et rêvant aux trésors que cette mort allait leur procurer.

V. H.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

Souvenirs de feu Mgr Alex. Macdonell, premier évêque du Haut-Canada, etc. (En anglais.)

Né en 1762 à Glen Urquhart, Écosse, Alexandre Macdonell fit ses études soit à Paris au collège écossais, soit à Valladolid. Ordonné prêtre en 1787, il retourna dans son pays natal et se dévoua comme missionnaire au service des pauvres catholiques dispersés dans le pays et victimes des lois pénales. Il vint en Amérique en 1803, et par son zèle et son influence auprès des autorités civiles obtint pour les pauvres émigrés écossais une position indépendante et honorable dans le Haut-Canada.

En 1816, le Haut-Canada ne comptait encore que trois paroisses dignes de ce nom : St-Raphael (Glengarry), Kingston et Sandwich. Cette dernière avait une population catholique de 1500 âmes. Le 12 janvier 1819, M. Macdonell fut nommé évêque de Résina, *in partibus*, et vicaire apostolique du Haut-Canada. Il fut sacré le 31 décembre 1820 dans la chapelle des Ursulines, Québec. En 1826, Léon XII érigea le siège épiscopal de Kingston en faveur de Mgr Macdonell. Depuis lors, les diocèses de Hamilton, de London, d'Ottawa et de Peterborough ont été détachés de l'ancien diocèse de Kingston, outre l'archidiocèse de Toronto et le vicariat apostolique de Pembroke.

Mgr Alexandre Macdonell mourut le 14 janvier 1840, plein de jours et de mérites, vénéré de tous ceux qui l'avaient connu, comme un homme de Dieu et un missionnaire infatigable.

Cette notice, toute courte qu'elle est, résume admirablement l'histoire ecclésiastique du Haut-Canada durant la première moitié de ce siècle.

Manuel de Droit Parlementaire, ou Cours Élémentaire de Droit Constitutionnel, par P. B. Mignault.

Ce livre est devant le public depuis plusieurs mois et sa réputation va grandissant tous les jours. Son importance est sans doute pour quelque chose dans le concert d'éloges qu'on lui prodigue, car, dans un pays où tout électeur doit dicter au candidat la ligne de conduite à suivre, il est indispensable qu'il soit lui-même bien éclairé sur les droits réciproques des gouvernants et des gouvernés.

Mais l'ouvrage de M. Mignault n'est pas seulement opportun, il est, de plus, digne de toute la confiance du lecteur par son exactitude, et en outre attrayant par son esprit de méthode et la variété des informations qu'il renferme.

Il mérite d'être entre les mains non seulement de tout élève en droit, mais de tout citoyen ayant à cœur de s'initier au mécanisme de notre système de gouvernement, et en particulier de quiconque a la noble ambition de contribuer pour sa part à donner au char de l'État une impulsion dans la bonne direction.

L'auteur a droit à nos félicitations, et sera encouragé, nous l'espérons, à nous faire part d'autres fruits de ses veilles, quand il verra le bon accueil fait à ce premier-né de sa plume.

Ris et Croquis, par C. M. Ducharme.

Ça été une heureuse idée que de réunir sous une seule couverture ces articles jusqu'ici épars dans nos revues littéraires, et nous aimons à prédire à ce livre les plus beaux succès dans le monde ami des lettres. Il vient fort à propos nous jeter l'appât d'une belle et bonne récréation intellectuelle au milieu des pièges que tend le carnaval à notre sensualité.

Nous n'avons pas à présenter aux lecteurs de la *Revue Canadienne* l'auteur des *Ris et Croquis*. Ce jeune écrivain a su se conquérir une large place dans leur mémoire comme dans leur estime par les heureuses productions de son talent aussi souple que fertile. Cependant ceux-là même qui ont déjà lu chacun de ses écrits au fur et à mesure qu'ils paraissaient, ont pu ne pas remarquer quel riche fonds de variété règne dans tous ces ouvrages d'esprit, et c'est ce que leur mise ensemble nous révèle. Ce livre, en effet, nous montre que l'auteur sait plier sa plume à tous les caprices des sujets les plus divers. Nous avons admiré la fermeté du trait dans le croquis de notre indifférentisme littéraire, les gracieux contours du dessin dans *Un grand vaincu*, *Un soir sur l'onde*, etc. Nous ne voulons point passer en revue tous les articles de ce recueil, mais nous ferons une mention spéciale de *Un critique au pilori*, *Boule de neige et loup-garou*, *M. Bébé*. Sous une forme éminemment fantaisiste se cache toujours une leçon fort sérieuse, et avec l'air d'amuser et de caresser, l'écrivain sait pousser avant dans les chairs la pointe de sa satire. Il ne nous donne certes pas dans ce premier volume la mesure de ses forces, mais à la vigueur de son élan, nous prévoyons déjà quels espaces l'étude et l'exercice lui feront parcourir. Nous n'osons point faire de réserves au nom de la correction du langage; il y a bien ça et là quelques mots qui s'étonnent sans doute de certains privilèges inattendus, voire même de leur droit de cité chez nous; mais ce sont là de petites mystifications que l'auteur ne voudra plus, nous en sommes sûr, leur infliger à l'avenir. Bref, nous souhaitons que le volume des *Ris et Croquis* devienne avec le temps l'ainé d'une nombreuse famille.

Y.

Le Siège du Fort St-Jean, en 1775, par Lucien Huot.

M. Huot a droit à nos remerciements pour cet exposé à la fois précis, lucide et animé d'un épisode fort intéressant de notre histoire nationale.

Mgr Provencher et les Missions de la Rivière Rouge,
par l'abbé G. Dugas, missionnaire.

Nous ne pouvons résister à la tentation de citer un paragraphe de la Dédicace de cet ouvrage, intéressant au plus haut degré. Elle est adressée à Mgr Taché.

“Ce vaste champ, que vous avez reçu de Mgr Provencher, vous l'avez cultivé avec zèle, vous l'avez arrosé de vos sueurs, et vous y avez conduit avec prudence et sagesse les ouvriers qui sont venus y travailler. Chaque année, sous vos soins intelligents, la moisson y devient de plus en plus abondante

“Si ces modestes pages, écrites pour faire honorer la mémoire de Mgr Provencher, avaient aussi pour effet d'inspirer à d'autres son esprit de sacrifice et d'attirer dans ce pays des ouvriers du Seigneur, je me croirais amplement dédommagé du travail qu'elles m'ont coûté.”

Z.